

كتاب الشرح وإلابة على أصول السنة والديانة

LIVRE D'EXPLICATION  
ET DE PREUVES SUR  
LES FONDEMENTS DE  
LA SUNNA ET DE LA  
RELIGION

*Écrit par Ibn Battah al-'Ukbari  
al-Hanbali*

## بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

Au nom d'Allah le Tout-Miséricordieux, le Très-Miséricordieux, Seigneur, facilite-nous (notre tâche) et viens à notre aide ! A Toi la louange !

Le Shaykh et Imam Abu 'Abd'Allah 'Ubayd Allah ibn Muhammad ibn Hamdan ibn Battah al-'Ukbari (RahimauLlah) a dit :

« Louange à Allah, le plus précieux des bienfaits qu'Il nous ait accordés et la plus considérable des faveurs dont Il nous ait comblés est de nous avoir conduits à la connaissance (ma'rifa) que nous avons de Lui, de nous avoir amenées à reconnaître Sa puissance souveraine, d'avoir fait de nous les adeptes de la religion de la vérité et les membres de la communauté de la véracité.

Louange à Allah, nous Le louons et Le glorifions pour tout ce qu'Il a fait à notre égard. Il nous a conduits à l'Islam et nous l'a enseigné ; Il nous a donné le privilège de la Sunna et nous l'a révélée ; Il nous a appris ce que nous ignorions. Grandes sont les faveurs d'Allah envers nous.

Qu'Allah prie sur Muhammad Son Prophète agréé et Son Envoyé élu ! Allah a envoyé Muhammad pour apporter la preuve (de son existence), affirmer son unité et lancer l'appel à Lui en usant de sagesse et d'exhortations bienveillantes.

Louange à Allah pour les Lois pures, les traditions élevées et la morale sublime qu'Il nous a données. Et qu'Il accorde à Muhammad le salut.

Nous demandons à Allah de nous accorder la droiture dans nos paroles et la vertu de nos actions. Nous lui demandons de ne nous assigner d'autre but, dans tout ce que nous nous imposons, que le désir de Son Wajh, que la recherche de Sa satisfaction et de Son amour afin que nos efforts trouvent, auprès de Lui, une large récompense. »

Ce qui suit : Je demande à Allah de nous accorder Son assistance pour nous ouvrir, aux uns comme aux autres, les portes de la véracité et nous protéger contre les trébuchements de l'erreur et de l'égarement des fausses opinions. Allah est Miséricordieux et Affectueux ; Il fait ce qu'Il veut.

Les passions les plus abominables, les opinions les plus exécrables – ainsi que j'ai pu le constater – la déformation de la Sunna, l'altération de la religion se sont si largement répandues parmi les hommes, elle s'y étalent si ouvertement et ont établi sur eux si solidement leur empire qu'ils en sont arrivés à les trouver belle et qu'elles ont eu pour conséquence d'engendrer parmi eux l'esprit de parti, de leur ouvrir toutes grandes les portes de l'épreuve, d'aveugler les cœurs, de semer la discorde parmi eux et de diviser la communauté. Ils en sont arrivés à dédaigner le Livre d'Allah et à prendre pour maîtres des êtres ignorants et égarés alors que leur Seigneur leur a donné la science. Ils engagent des disputes pour défendre leurs prétentions, renoncent aux témoignages pour de vaines présomptions, tirent argument d'allégations mensongères et suivent aveuglément des hommes dénués de tout savoir, adoptent ainsi des idées qui n'ont aucune preuve dans le Livre d'Allah ni aucun fondement dans l'accord unanime de la communauté (ijma').

A ces nombreuses hérésies que les démons mettent dans la bouche de leurs frères les athées, à ces propos erronés, à ces phrases fallacieuses, à ces innovations qui jettent la confusion dans les esprits et glissent une insidieuse séduction dans les cœurs, ne peuvent faire front et résister – j'en jure par Allah – que ceux qu'Allah protège par Sa science et qu'Il fortifie par la constance et la grandeur d'âme.

J'ai donc réuni, dans cet ouvrage, quelques-unes des traditions que les imams de la religion et les plus hautes autorités de l'Islam nous ont transmises et dans lesquelles le Prophète (Salla Allahu 'alayhi wa salam) exhorte ses fidèles et leur ordonne de s'accrocher fermement à la Sunna, de suivre sa voie, d'imiter sa conduite et de marcher sur ses traces. J'ai d'abord évoqué (les prescriptions) qui mettent en garde contre les opinions aberrantes et montrent le danger de toute dissidence. J'ai rappelé comment Allah 'azzawajel et son Prophète (Salla Allahu 'alayhi wa salam) ont ordonné de suivre la communauté et de mettre à l'écart les gens de l'égarement, de la division et d'infamie. J'ai montré comment les gens de la Sunna ont le devoir

d'éviter et de tenir à l'écart tous ceux qui violent leur pacte, méconnaissent leurs engagements, attaquant leur religion et cherchent à semer la division dans leur communauté.

J'ai ensuite entrepris d'exposer la Sunna en me fondant sur le consensus des imams (ijma'), l'accord (ittifaq) de la communauté et l'opinion commune des gens de religion. J'ai réuni sur ce sujet les traditions que nul musulman ne saurait ignorer et dont Allah béni soit Son nom, ne serait excuser l'oubli. Allah ne saurait se tourner vers ceux qui les contredisent ou les attaquent, mais dont les prétendues preuves sont réduites à néant quand ils veulent prendre la religion en dérision, dont les pas trébuchent quand ils cherchent à médire des imams des musulmans et dont les cœurs restent aveugles devant la vraie voie quand ils contredisent la Sunnah du Prophète élu et celle des Califes bien guidés. Qu'Allah prie sur le Prophète, sur sa famille pure et vertueuse, sur ses Compagnons élus, sur ses épouses, les mères des croyants, sur les pieux Successeurs des Compagnons (tabi'un), sur les Successeurs des Successeurs, sur les premiers comme sur les derniers, jusqu'au jour de la Résurrection. C'est à Allah seul que nous demandons aide.

Dans cette ouvrage enfin – ô mon frère qu'Allah t'aide à l'agréer et à le mettre en pratique – j'ai présenté les textes que je cite sans en rapporter les chaînes de garants (isnads) ; je l'ai fait dans un souci de brièveté, afin d'éviter longueurs et répétitions, avec l'espoir qu'il sera ainsi d'une lecture facile et n'engendrera pas l'ennui chez ceux qui voudront l'étudier et s'en pénétrer. Qu'Allah nous assiste et nous dirige ! Allah nous suffit, c'est le meilleur des protecteurs.

Nous commencerons donc par rappeler le commandement qu'Allah 'azzawajel a formulé dans Son Livre pour ordonner de suivre la communauté et interdire de se diviser. Allah a dit : **« Et cramponnez-vous tous ensemble au: « Habl » (câble) d'Allah et ne soyez pas divisés. » [Sourate Al-'Imran – V103]**

Allah a menacé de son châtement ceux qui se séparent de la communauté des musulmans. Il a dit : **« Et ne soyez pas comme ceux qui se sont divisés et se sont mis à disputer, après que les preuves leur furent venues, et ceux-là auront un énorme châtement. » [Sourate Al-'Imran – V105]**

Allah a donc ordonné de se rassembler autour de Sa religion et de Lui obéir. Il a dit : **« Il ne leur a été commandé, cependant, que d'adorer**

**Allah, Lui vouant un culte exclusif, d'accomplir la ṣalāt et d'acquitter la Zakāt. Et voilà la religion de droiture. » [Sourate Al-Bayina – V5]**

Et Allah ta'ala a dit aussi : **« Allah aime ceux qui combattent dans Son sentier en rang serré pareils à un édifice renforcé. » [Sourate As-Saff – V4]**

Allah a ordonné aux croyants de se tenir à l'écart de tous ceux qui violent leur pacte, qui méconnaissent leurs engagements et qui attaquent leur religion. Il a ordonné de les éviter, de ne pas s'asseoir en leur compagnie, de ne pas prêter l'oreille à leurs erreurs et à leurs vains bavardages. Allah tabaraka wa ta'ala a dit : **« Dans le Livre, Il vous a déjà révélé ceci: lorsque vous entendez qu'on renie les versets (le Coran) d'Allah et qu'on s'en raille, ne vous asseyez point avec ceux-là jusqu'à ce qu'ils entreprennent une autre conversation. Sinon, vous serez comme eux. Allah rassemblera, certes, les hypocrites et les mécréants, tous, dans l'Enfer. » [Sourate An-Nisa – V140]**

Le Prophète (Salla Allahu 'alayhi wa salam) ordonna de fuir les trois hommes qui étaient restés à l'arrière (lors de l'expédition de Tabuk) et de les tenir à l'écart. [Rapporté par Al-Bukhary et Muslim]

Il leur ordonna aussi de cesser d'avoir toute relation avec leurs femmes – et cela jusqu'à ce qu'Allah eût informé de leur repentir.

Le Prophète (Salla Allahu 'alayhi wa salam) a dit : « Voici comment a commencé la déchéance des Fils d'Israël. L'un d'eux, rencontrant son frère, lui disait : Crains Allah et cesse d'agir comme tu le fais, car cela ne t'es pas permis – Puis le lendemain, le rencontrant de nouveau, il ne pouvait s'empêcher de manger, de boire ou de s'asseoir avec lui. Comme les Fils d'Israël se conduisaient ainsi, Allah les dressa les uns contre les autres. » [Rapporté par Abû Dawud]

Ensuite, Allah a dit : **« Ceux des Enfants d'Israël qui n'avaient pas cru ont été maudits par la bouche de David et de Jésus fils de Marie... jusqu'à [...] Mais beaucoup d'entre eux sont pervers. [Sourate Al-Ma'ida – V78 à 81]**

Le Prophète (Salla Allahu 'alayhi wa salam) a dit : « On pourrait comparer ceux qui respectent les limites tracées par Allah et ceux qui cherchent à les tourner à des gens qui auraient tiré au sort leur place sur un bateau. Les uns doivent aller dans le fond et les autres dans le haut. Ceux qui sont dans le fond sortent pour aller chercher leur eau et

éclaboussent ceux qui se trouvent dans le haut, leur causant ainsi des dommages, ceux qui se trouvent dans le haut, leur causant ainsi des dommages. Nous ne vous laisserons plus passer à côté de nous et nous faire ainsi du tort, leur disent alors ces derniers. Et ceux du fond de répondre : Si vous nous empêchez, nous percerons un trou dans la coque du navire et nous y puiserons notre eau. » [Rapporté par Al-Bukhary et At-Tirmidhi]

Le Prophète (Salla Allahu 'alayhi wa salam) a dit : « Les Fils d'Israël se sont divisés en 72 sectes. Ma communauté se divisera en 73 sectes ; une seule sera sauvée et les 72 autres iront en Enfer. » [Rapporté par Abû Dawud et At-Tirmidhi]

Le Prophète (Salla Allahu 'alayhi wa salam) a dit : « Tenez-vous à ma Sunna et à la Sunna des Califes bien guidés qui viendront après moi. Mordez-y à pleines dents. » [Rapporté par At-Tirmidhi, Abu Dawud, Ibn Majah et d'autres.]

Le Prophète (Salla Allahu 'alayhi wa salam) a dit : « Je vous l'ai transmis (ma Sunna) blanche et pure. Ne vous divisez pas quand je ne serai plus là. » [Rapporté par Ahmad, Baghawi et d'autres.]

Le Prophète (Salla Allahu 'alayhi wa salam) : « Je vous ai laissés sur une voie clairement tracée. N'allez ni à droite ni à gauche. » [Rapporté par Ibn Majah et Abu Dawud]

Le Prophète (Salla Allahu 'alayhi wa salam) a dit : « Allah fera entrer au Paradis, ceux de Ses serviteurs qui s'accrochent à la Sunna. » [Rapporté par Ad-Daraqatuni]

Le Prophète (Salla Allahu 'alayhi wa salam) a dit : « Si Musa et 'Isa étaient encore en vie, par Allah, il ne leur serait permis que de me suivre. »

Il (Salla Allahu 'alayhi wa salam) sortit (d'un groupe) d'hommes qui se disputaient sur le problème du libre arbitre. « Est-ce là l'ordre que je vous ai donné ? s'écria-t-il. Ou n'est-ce pas plutôt l'interdiction que je vous ai faite ? Ce qui a fait périr ceux qui sont venus avant vous, ce sont uniquement les vaines querelles qu'ils engagèrent sur leur religion. »

[Rapporté par At-Tirmidhi]

Il (Salla Allahu 'alayhi wa salam) sortit un jour contre quelques-uns de ses Compagnons qui prétendaient qu'Allah avait dit telle et telle chose et qui se réfutaient les uns les autres. On eût l'impression que les grains d'une grenade avaient éclatée sur son visage, il dit : « Voilà, s'écria-t-il, ce qui a causé la perte des nations. N'opposez pas certaines parties du Livre d'Allah à d'autres car cela mettrait le doute dans vos cœurs. » [Rapporté par At-Tirmidhi, Ibn Majah et d'autres.]

Le Prophète (Salla Allahu 'alayhi wa salam) a dit : « Ne tenez pas compagnie aux gens du libre arbitre, ce sont ceux qui discutent et se disputent sur les signes d'Allah. » [Rapporté par Al-Hakim]

Le Prophète (Salla Allahu 'alayhi wa salam) a dit : « Toute querelle inutile sur le Qur'an est de la mécréance. » [Rapporté par Al-Hakim et Ibn Hibban]

Le Prophète (Salla Allahu 'alayhi wa salam) a dit : « Vous ne sauriez revenir vers Allah par une chose meilleure que celle qui est sortie de Lui, c'est-à-dire par le Qur'an. » [Rapporté par Al-Bukhary, Al-Hakim et At-Tirmidhi]

Le Prophète (Salla Allahu 'alayhi wa salam) a dit : « Les Quraishites m'ont empêché de transmettre la parole de mon Seigneur. » [Rapporté par Abu Dawud et Ibn Majah]

Le Prophète (Salla Allahu 'alayhi wa salam) a dit : « Sais-tu qu'Allah a fait ressusciter ton père et lui a parlé face à face ? » [Rapporté par At-Tirmidhi qui a jugé ce hadith hassan (bon), Ibn Majah et d'autres.]

Le Prophète (Salla Allahu 'alayhi wa salam) a dit : « Après moi, éclateront des troubles à tel point que le croyant le matin sera le soir mécréant et que le croyant le soir sera le lendemain, un mécréant sauf ceux qu'Allah vivifiera par la science. » [Rapporté par Ibn Majah et Ibn Hibban]

Le Prophète (Salla Allahu 'alayhi wa salam) a dit : « Imitez ceux qui viendront après moi : Abu Bakr et 'Umar. Qu'Allah soit satisfait d'eux ! » [Rapporté par At-Tirmidhi]

Le Prophète (Salla Allahu 'alayhi wa salam) a dit : « La situation des Fils d'Israël ne cessa d'être prospère jusqu'au jour où grandirent, parmi eux, des fils d'étrangers, nés de captifs enlevés à des nations étrangères. Ils eurent recours à leur jugement personnel et abandonnèrent les traditions (sunan). » [Rapporté par Ibn Majah et Ad-Darimi]

Le Prophète (Salla Allahu 'alayhi wa salam) a dit : « Allah n'arrachera pas la science du cœur des hommes mais il fera disparaître la science en enlevant les gens de science. Quand il n'y aura plus de savants, les hommes prendront comme chefs des ignorants. Ils seront consultés, ces ignorants donneront des avis juridiques dénués de toute science, ils s'égareront et égareront les autres. » [Rapporté par At-Tirmidhi et Ibn Majah]

Le Prophète (Salla Allahu 'alayhi wa salam) a interdit de rapporter des bavardages, de gaspiller son bien et d'abuser des questions. [Rapporté par Al-Bukhary]

Le Prophète (Salla Allahu 'alayhi wa salam) n'aimait pas les questions trop fréquentes et interdisait les paroles qui induisent en erreur. Il faut comprendre par le dernier terme, les questions trop subtiles et difficiles. [Rapporté par Abu Dawud]

Le Prophète (Salla Allahu 'alayhi wa salam) a dit : « Laissez-moi tranquille tant que je ne vous demande rien. » [Rapporté par Al-Bukhary]

Le Prophète (Salla Allahu 'alayhi wa salam) a dit : « Le musulman qui commet le plus grand crime contre les musulmans est celui qui pose une question au sujet d'une chose qui n'avait pas été interdite et qui le fut précisément à cause de sa question. » [Rapporté par Muslim]

Le Prophète (Salla Allahu 'alayhi wa salam) a dit : « Quiconque invente une innovation ou accorde protection à un innovateur, qu'il soit l'objet de la malédiction d'Allah, de la malédiction générale, de celle des anges et de celle des hommes ! Qu'Allah n'accepte de lui ni œuvre de charité ni de justice ! » [Rapporté par Al-Bukhary]

On demanda à Hassan al-Basri ce qu'il fallait comprendre par ce terme 'hadath' : « Tous ceux qui engendrent des troubles, répondit-il, sont des innovateurs, tous ceux qui suivent leurs passions sont des innovateurs. »

Le Prophète (Salla Allahu 'alayhi wa salam) a dit : « Les gens de l'innovation sont les chiens de l'Enfer. » [Rapporté par Ahmad et Ad-Daraqṭuni]

Le Prophète (Salla Allahu 'alayhi wa salam) a dit : « Quiconque honore un innovateur aide à la destruction de l'Islam. » [Rapporté par As-Suyuti]

Ibn Mas'ud rapporte : « Un jour le Prophète (Salla Allahu 'alayhi wa salam) nous traça un trait. Voici dit-il le chemin d'Allah. Puis il traça d'autres traits à droite et à gauche du premier et nous dit : Voyez ces chemins ; sur chacun d'eux il y a un diable qui vous invitera à le suivre. Puis le Prophète récita le verset : « Et voilà Mon chemin dans toute sa rectitude, suivez-le donc; et ne suivez pas les sentiers qui vous écartent de Sa voie. » [Sourate Al-An'am – V153] C'est-à-dire, ne suivez pas les traits qui sont à droite et à gauche. » [Rapporté par Ahmad]

'Aisha (Radiya Allahu 'anha wa ardaha) a dit : « Le Prophète (Salla Allahu 'alayhi wa salam) récita ce verset : 'C'est Lui qui a fait descendre sur toi le Livre: il s'y trouve des versets sans équivoque, qui sont la base du Livre, et d'autres versets qui peuvent prêter à d'interprétations diverses. Les gens, donc, qui ont au cœur une inclination vers l'égarement, mettent l'accent sur les versets à équivoque, cherchant la dissension en essayant de leur trouver une interprétation...' [Sourate Al-Imran – V7] » Et 'Aisha ajouta : « J'ai entendu le Prophète (Salla Allahu 'alayhi wa salam) dire : Quand vous voyez des hommes se disputer sur le Qur'an, dites-vous que ce sont eux desquels Allah a parlé dans ces versets et prenez garde à eux ! » [Rapporté par Al-Bukhary et Muslim]

Le Prophète (Salla Allahu 'alayhi wa salam) a dit : « Des gens qui étaient dans la bonne direction ne se sont jamais égarés qu'après s'être livrés à la controverse. » Puis il récita ce verset : 'Ce n'est que par polémique qu'ils te le citent comme exemple. Ce sont plutôt des gens chicaniers.' [Sourate Az-Zukhruf – V58] » [Rapporté par At-Tirmidhi et Ibn Majah]

Le Prophète (Salla Allahu 'alayhi wa salam) a dit : « Celui qui s'accroche à ma Sunna quand la corruption sera dans ma communauté aura la récompense de cinquante martyrs. » [Rapporté par At-Tabari]

Le Prophète (Salla Allahu 'alayhi wa salam) a dit : « Celui qui reste ferme dans sa religion quand la corruption est parmi les hommes est comparable à celui qui tient une braise dans sa main. » [Rapporté par At-Tirmidhi]

Le Prophète (Salla Allahu 'alayhi wa salam) a dit : « Celui qui se tient à sa religion dans le désordre est comme celui qui émigre vers moi. » [Rapporté par Muslim]

Le Prophète (Salla Allahu 'alayhi wa salam) a dit : « L'Islam a commencé étranger et redeviendra étranger. Bienheureux seront les étrangers ! » On demanda au Prophète (Salla Allahu 'alayhi wa salam) ce qu'il fallait comprendre par « étranger » (ghuraba) : « Ce sont ceux qui sont vertueux quand tous les autres hommes sont corrompus. » [Rapporté par Muslim et At-Tirmidhi]

Le Prophète (Salla Allahu 'alayhi wa salam) a dit : « Craignez Allah, craignez Allah en ce qui concerne mes Compagnons ! Quand je ne serais plus là, ne les prenez pas pour cibles. Quiconque les aime, les aime parce qu'il m'aime, quiconque les hait, les hait parce qu'il me hait. Quiconque leur fait du mal me fait du mal et quiconque me fait du mal fait du mal à Allah. Et quiconque fait du mal à Allah n'est pas loin de la vengeance divine. » [Rapporté par At-Tirmidhi et Ahmad]

Le Prophète (Salla Allahu 'alayhi wa salam) a dit : « N'insultez pas mes Compagnons ! Par celui qui a mon âme bi yadihi, si l'un d'entre vous donnait (en aumône) l'équivalent, en or du Mont Uhud, il n'atteindrait pas un mudd de l'un de mes Compagnons ou même la moitié. » [Rapporté par Al-Bukhary et Muslim]

Mu'ad rapporte que le Prophète (Salla Allahu 'alayhi wa salam) a dit : « Ô Mu'ad, obéis à tout émir, fais la prière derrière tout imâm et n'insulte aucun de mes Compagnons. » [Rapporté par At-Tabari et Ahmad]

Le Prophète (Salla Allahu 'alayhi wa salam) posa la main sur la barbe de 'Umar ibn al-Khattab (Radiya Allahu 'anhu) puis il dit : « Ô 'Umar, nous appartenons à Allah et nous retournerons à Allah. » « Oui, répondit 'Umar, Ô Prophète d'Allah et je sacrifierais pour toi, s'il le fallait, mon père et ma mère, nous appartenons à Allah et nous retournerons à Lui ! Mais à quel propos dis-tu cela ? » ; « Jibril, continua le Prophète, vient

me voir et m'a dit : « Ô Muhammad, nous appartenons à Allah et nous retournerons à Allah ! Ta communauté sera touchée par des troubles très peu de temps après toi, certainement très peu de temps ; Ô Jibril, demandai-je, sera-ce une discorde d'égarement ou une discorde de mécréance ? ; Tout arrivera, me dit-il. Mais comment, m'écriai-je, pourront-ils s'égarer ou devenir des mécréants alors que je leur laisse le Livre d'Allah ? C'est par le Livre d'Allah, me dit Jibril, qu'ils s'égareront. Chacun voudra l'interpréter selon ses passions et par lui, ils s'égareront. » [Rapporté par Ad-Darimi et 'Abd al-Razzaq]

Al-Hasan (al-Basri) rapporté : "Le Prophète (Salla Allahu 'alayhi wa salam) a dit : Mes Compagnons sont comme le sel dans la nourriture ». Et Al-Hasan de rajouter : « Nous en sommes bien loin ! Les meilleurs des hommes ne sont plus. » [Rapporté par Al-Bukhary et 'Abd Al-Razzaq]

Le Prophète (Salla Allahu 'alayhi wa salam) entre un jour dans la mosquée avec Abu Bakr à sa droite et 'Umar à sa gauche. « C'est ainsi, dit-il, que nous ressusciterons le jour de la Résurrection et c'est ainsi que nous entrerons au Paradis. » [Rapporté par At-Tirmidhi et Ibn Majah]

Le Prophète (Salla Allahu 'alayhi wa salam) a dit : « Il n'est pas un prophète qui n'ait eu deux « ministres » parmi les habitants du ciel et deux ministres parmi les habitants de la terre. Mes deux ministres du ciel sont Jibril et Mika'il. Mes deux ministres de la terre sont Abu Bakr et 'Umar (Radiya Allahu 'anhum). » [Rapporté par At-Tirmidhi et At-Tabarani]

Le Prophète (Salla Allahu 'alayhi wa salam) a dit : « L'amour de ces quatre hommes : Abu Bakr, 'Umar, 'Uthman et 'Ali (Radiya Allahu 'anhum) ne peut s'établir que dans le cœur d'un pieu croyant. » [Rapporté par Abu Dawud et At-Tirmidhi]

Le Prophète (Salla Allahu 'alayhi wa salam) a dit : « Allah vous a fait le devoir d'aimer Abu Bakr, 'Umar, 'Uthman et 'Ali (Radiya Allahu 'anhum), comme il vous a fait un devoir de vous acquitter de la prière, du jeûne et du pèlerinage. Quiconque haïra l'un de ces hommes, Allah le fera entrer en Enfer. » [Rapporté par Adh-Dhahabi et As-Suyuti]

Le Prophète (Salla Allahu 'alayhi wa salam) a dit : « Que la malédiction d'Allah, que la malédiction générale, celle des anges et des hommes

tous ensemble, soit sur quiconque insulte l'un de mes Compagnons. »  
[Rapporté par At-Tabarani et As-Suyuti]

Le Prophète (Salla Allahu 'alayhi wa salam) a dit : « N'insultez pas mes Compagnons. A la fin des temps, viendront sans doute des hommes qui insultent mes Compagnons. Ne faites pas sur eux la prière funéraire, ne priez pas avec eux, ne contractez pas mariage avec eux, ne restez pas en leur compagnie et quand ils seront malades, ne leur rendez pas visite. »

Ibn 'Abbas a dit : « N'insultez pas les Compagnons de Muhammad. Allah a ordonné de leur pardonner et Allah savait bien qu'ils devaient se combattre. » [Rapporté par Ibn Taymiyya]

'Aisha (Radiya Allahu 'anha) a dit : « Ils ont reçu l'ordre de pardonner aux Compagnons de Muhammad et ils les ont insultés. » [Rapporté par Ahmad et Muslim]

Abu Bakr as-siddiq (Radiya Allahu 'anhu) a dit : « Quel ciel m'abriterait, quelle terre me recueillerait si je disais, sur le Livre d'Allah, une chose que je ne connais pas. » [Rapporté par Abu 'Ubayd]

Abu Bakr as-siddiq (Radiya Allahu 'anhu) a dit : « La Sunna est la corde d'Allah, c'est une corde solide. Quiconque abandonne la Sunna coupe la corde qui le liait à Allah. »

'Umar ibn al-Khattab (Radiya Allahu 'anhu) a dit : « Les gens de l'opinion personnelle (ashab ar-ra'y) sont les ennemis des traditions (sunan). Ils sont incapables de retenir par cœur les ahadiths et les ahadiths leur échappent. Ils ont alors recours à leur opinion personnelle, ils s'égarent et égarent les autres. » [Rapporté par Al-Lalaka'i et As-Suyuti]

'Umar ibn al-Khattab (Radiya Allahu 'anhu) a dit : « Le Qur'an est la parole d'Allah. N'en déformez pas le sens. »

'Umar (Radiya Allahu 'anhu) a dit : « Allah a ordonné à Ses serviteurs que ce qui leur est utile, il ne leur a interdit que ce qui leur est nuisible. »

'Uthman (Radiya Allahu 'anhu) a dit : « L'erreur est dans ce qui est conforme aux penchants de l'âme, quand bien même y verrait-on un acte d'obéissance à Allah. »

'Ali (Radiya Allahu 'anhu) a dit : « La passion détourne de la vérité. »

'Ali (Karam Allahu wajha) a dit : « La passion pour ceux qui contredisent la Sunna est la vérité, quand bien même y laisseraient-ils leur tête. »

Ibn 'Abbas (Radiya Allahu 'anhu) a dit : « N'opposez pas certaines parties du Livre à d'autres. »

'Umar (Radiya Allahu 'anhu) infligea la flagellation à Saigha at-Tamimi qui lui avait posé des questions au sujet de certaines lettres du Qur'an. » [Rapporté par Ad-Darimi]

Ibn Mas'ud a dit : « Quand tu entends Allah dire telle et telle chose, prête bien l'oreille. Il ne peut s'agir que d'un bien que tu reçois l'ordre de faire ou d'un mal qui t'est interdit. »

Ibn Mas'ud a dit : « Le Qur'an est la parole d'Allah. Quiconque dit quelque chose contre le Qur'an, parle contre Allah. »

Ibn 'Umar a dit : « Quiconque abandonne la Sunna devient un mécréant. » [Rapporté par 'Abdul Hamid et Ibn 'Abd al-Barr]

'Umar ibn 'Abd al-'Aziz a dit : « La Sunna a été instaurée par des hommes qui n'ignoraient point quelles erreurs pourraient un jour la contredire. Et ces hommes étaient plus habiles que vous pour engager discussions et controverses. » [Rapporté par Ibn Wadhah]

Un homme dit à Ibn 'Abbas : « Louange à Allah qui a voulu que nos passions fussent conformes aux vôtres. » Ibn 'Abbas lui répondit : « Allah n'a rien mis de bien dans ces passions. La passion a été ainsi nommée parce qu'elle précipite en Enfer l'homme qui la suit. » [Rapporté par Al-Lalaka'i]

Al-Hasan (al-Basri), Mujahid et Abu al-'Aliya ont dit : « La passion a été ainsi nommée parce qu'elle précipite en Enfer l'homme qui la suit. » [Rapporté par Al-Lalaka'i, Ad-Darimi et Ash-Shatibi]

Al-Hasan (al-Basri) a dit : « Il n'est pas de mal plus nuisible qu'une passion qui a pénétré un cœur. » [Rapporté par Al-Harawi]

Abu Qilaba a dit : « Prenez garde aux gens de dispute ! Je ne suis pas certain qu'ils ne réussissent pas à vous entraîner dans leur propre égarement, ni à jeter la confusion dans ce que vous savez. » [Rapporté par Al-Bayhaqi, Ad-Darimi et d'autres]

'Ata, Tawus, Mujahid, ash-Sha'bi et Ibrahim (an-Nakha'i) s'interdisaient de donner des avis juridiques sur des questions qui faisaient l'objet de disputes. « Les disputes disaient-ils, effacent la religion. » Ils disaient aussi : « Un homme scrupuleux n'engage jamais de dispute. »

'Imran ibn al-Husayn a dit : « La pudeur fait partie de la foi. » Un homme qui avait chez lui un livre sur la sagesse, lui fit remarquer : « La pudeur engendre la faiblesse comme elle engendre la dignité de vie. » « Je te parle du Prophète, lui répliqua 'Imran et toi tu me parles de tes livres ! Je ne t'adresserai plus jamais la parole. » [Rapporté par Al-Bukhary et Abu Dawud]

On parlait de hadiths chez 'Imran ibn al-Husayn, quand un homme qui se trouvait parmi les assistants, fit remarquer : « Si vous lisiez une sourate du Qur'an, ce serait bien préférable à vos hadiths. » « Tu es un idiot, lui répondit 'Imran. Trouves-tu dans le Livre d'Allah, la description détaillée de la prière ? Y trouves-tu la Zakat entièrement détaillée ? Le Qur'an est sagesse et la Sunna l'explique. »

Al-Miqdam ibn Ma'di Karib a dit : « Le Prophète (Salla Allahu 'alayhi wa salam) nous a interdit plusieurs choses le jour de Khaybar. Il ajouta : Peu s'en faut qu'un homme d'entre vous, bien à l'aise sur son fauteuil apprenant ce que j'ordonne et ce que j'interdis, ne vienne dire : Laissez-moi tranquille avec tout cela. Je ne sais ce que vous voulez dire. Suivre le Livre d'Allah. Il n'y a pas de défaut chez aucun d'entre vous. » [Rapporté par Ahmad, Ad-Darimi et Ibn Majah]

Un homme dit à Ibn 'Umar : « Est-ce ton opinion ? Est-ce ton opinion ? » Ibn 'Umar répondit : « Envoie au Yémen, ne tiens compte que des traditions (sunan). » [Rapporté par Al-Bukhary et Al-Harawi]

Ash-Sha'bi a dit : « Je n'ai jamais rendu une sentence en me fondant sur mon opinion personnelle. » [Rapporté par Ad-Darimi]

Qatada a dit : « Depuis 30 ans je n'ai jamais donné un avis juridique en me fondant sur mon opinion personnelle. » [Rapporté par Al-Lalaka'i et Al-Harawi]

Al-Hasan (al-Basri) a dit : « Les créatures les plus détestables auprès d'Allah sont celles qui recherchent les questions les plus sournoises pour aveugler les serviteurs d'Allah. »

Pour expliquer ce verset du Qur'an : « Si vous êtes en désaccord sur quelque point, rapportez-vous en à Allah et à Son Prophète. » Maymun ibn Mihran a dit : « S'en rapporter à Allah, c'est se reporter au Livre d'Allah ; s'en rapporter au Prophète, après sa mort, c'est se reporter à sa Sunna. »

'Ikrima cita ce verset : « Obéissez à Allah, obéissez au Prophète et à ceux qui détiennent l'autorité parmi vous. » [Sourate An-Nisa'a – V.59] « Il faut comprendre, ajouta-t-il : Obéissez à Abu Bakr et à 'Umar (Radiya Allahu 'anhum). »

Yahya ibn Abi Kathir a dit : « La Sunna l'emporte sur le Livre. Mais le Livre ne l'emporte pas sur la Sunna. » [Rapporté par Ad-Darimi et Al-Harawi] *Note traducteur : Cela n'est pas l'opinion de l'imam Ahmad et bien d'autres ; la question lui fût posée, selon Al-Fadl ibn Ziyad, une des sources de Abu Bakr al-Khallal, sur un hadith affirmant que la Sunna l'emporte sur le Qur'an. Et Ahmad Ibn Hanbal répondit : « Je n'oserai pas dire une chose pareille. La Sunna commente le Qur'an et l'explique. » [Rapporté dans At-Tabaqat Vol.1]*

Hassan ibn 'Atiya a dit : « Jibril ('Alayhi salam) révélait au Prophète (Salla Allahu 'alayhi wa salam) la Sunna comme il lui révélait le Qur'an. Il la lui enseignait comme il lui enseignait le Qur'an. » [Rapporté par Al-Marwazi et Al-Lalaka'i]

Pour expliquer ce verset du Qur'an : « **fait bonne œuvre, puis se met sur le bon chemin.** » [Sourate At-Taha – V82] Sa'id ibn Jubayr disait : « C'est suivre la Sunna et la communauté. » [Rapporté par Al-Lalaka'i et Al-Harawi]

'Ubayd Allah nous a rapporté, d'après Abu 'Ali Isma'il ibn Muhammad as-Saffar, d'après Ahmad ibn Mansur ar-Ramadi, d'après 'Abd ar-Razzaq, d'après Ma'mar, d'après Qatada, que ce dernier, pour expliquer le verset suivant du Qur'an : **« Et gardez dans vos mémoires ce qui, dans vos foyers, est récité des versets d'Allah et de la sagesse. »** [Sourate Al-Ahzab – V34] disait : « C'est le Qur'an et la Sunna. » [Rapporté par Al-Marwazi]

Abu 'Abd Allah Ahmad ibn 'Ali ibn 'Ala al-Juzajani m'a rapporté d'après 'Abd al-Wahhab al-Warraq « Le Shaykh vertueux », d'après Abu Mu'awiya, d'après al-'A'mash, d'après Mujahid que ce dernier a dit : « La meilleure façon au service d'Allah réside dans l'excellence du jugement, c'est-à-dire la Sunna. » [Rapporté par Ibn Qutayba]

Ishaq ibn 'Isa a dit : « J'ai entendu Malik ibn Anas condamner les polémiques sur la religion. Chaque fois disait-il, qu'un homme habile dans la polémique qu'un autre venait nous trouver, nous en arrivions à vouloir abandonner les révélations que Jibril avait apportées au Prophète (Salla Allahu 'alayhi wa salam). » [Rapporté par Ad-Darimi, Al-Lalaka'i et d'autres]

Ibn Sirin disait : « Un homme ne peut engendrer une innovation s'il se reporte à la Sunna. » [Rapporté par Ad-Darimi]

'Amir ibn 'Abd Allah a dit : « Un homme n'a jamais donné naissance à une innovation sans venir, le lendemain, proposer ce qu'il réprouvait la veille. »

Ibn 'Aun a dit : « Quand la passion s'empare d'un cœur, l'homme en arrive à trouver beau ce qu'il trouvait laid. »

Al-Fudayl (ibn 'Iyad) a dit : « L'homme est à l'abri de tout soupçon tant qu'il ne vient pas approuver ce qu'il désapprouvait. »

Abu al-'Aliya disait : « Il y a, dans le livre d'Allah, deux versets d'une extrême sévérité à l'égard de ceux qui soulèvent des polémiques sur le Qur'an. Les voici : **« Seuls ceux qui ont mécru discutent les versets d'Allah. »** [Sourate Al-Ghafir – V4] et : **« ceux qui s'opposent au sujet du Livre sont dans une profonde divergence. »** [Sourate Al-Baqara – V176] [Rapporté par Al-Harawi]

Artat ibn al-Mundhir a dit : « Je préférerais que mon fils fût un grand pécheur plutôt qu'un hérétique (les gens des passions). » [Rapporté par Al-Harawi]

Abu Ishaq al-Fazari a dit : « Je préférerais m'asseoir en compagnie de Chrétiens dans leurs églises plutôt que dans un cercle de gens qui polémiquent sur leur religion. »

Sa'id ibn Jubayr a dit : « J'aimerais mieux que mon fils eût pour compagnon un grand pécheur plein de malice, mais sunnite, plutôt qu'un homme dévot mais innovateur. » [Rapporté par Al-Harawi]

Comme l'on disait à Malik ibn Mighwal : « Nous avons vu ton fils jouer avec des oiseaux. » Il répondit : « Tant mieux ! Si cela le détourne de la compagnie d'un innovateur. »

Ibn Shaudhab a dit : « C'est un bienfait d'Allah, pour un jeune homme ou un non-arabe qui s'adonnent à des pratiques de dévotion, que d'avoir l'assistance d'un homme respectueux de la Sunna et qui les incite à la suivre. Car un jeune homme et un non-arabe suivent toujours l'exemple qu'on leur montre. » [Rapporté par Al-Lalaka'i et Ibn Jawzi]

'Amr ibn Qays al-Mula'i a dit : « Quand vous voyez un jeune homme, au début de son éducation, en compagnie de gens de la Sunna et de la communauté, vous pouvez avoir de l'espoir pour lui. Si vous le voyez avec des gens d'innovation, désespérez de lui. Un jeune homme sera ce que sa première formation le fait. » [Rapporté par Ibn Battah]

'Amr ibn Qays a dit encore : « Un jeune homme doit recevoir une éducation. S'il préfère fréquenter des gens de science, il est presque sauvé. S'il penche au contraire vers d'autres gens, il est presque perdu. » [Rapporté par Ibn Battah]

Hammad ibn Zayd a rapporté : « Yunus me dit : Ô Hammad, il m'est donné de voir bien des jeunes gens dans les situations les plus blâmables. Mais je ne désespère d'eux que lorsque je les vois en compagnie d'hommes d'innovation. Je sais alors qu'ils sont perdus. »

Al-Hasan (al-Basri) a dit : « Plus d'un homme d'innovation redouble d'effort pour servir Allah, plus il s'éloigne de Lui. » [Rapporté par Al-Harawi et Ibn Wadhah]

Ibn 'Aun disait : « L'homme qui s'efforce de servir Allah sous l'emprise de ses passions ne touchera, pour prix de ses efforts, que le châtement de l'autre monde. »

Al-Awza'i rapporte : « Iblis demanda à ses amis : Par où réussissez-vous à atteindre les hommes ? De tous les côtés, répondirent-ils. Réussissez-vous aussi à les atteindre quand ils demandent pardon à Allah ? C'est la une chose qui sort de nos force, rétorquèrent-ils, car les hommes reconnaissent alors l'unicité d'Allah. Je réussirai à les atteindre, dit Iblis, d'une telle façon telle qu'ils ne pourront plus demander pardon à Allah. » Et al-Awza'i ajouta : « Iblis suscita en eux passions et innovations. » [Rapporté par Ad-Darimi, Al-Lalaka'i et Al-Harawi]

Sa'id ibn 'Anbasa a dit : « Un homme n'a jamais engendré une innovation sans que son cœur ne se remplisse de haine pour les musulmans et sans perdre leur confiance. » [Rapporté par Al-Harawi]

Al-Awza'i a dit : « Un homme peut donner naissance à une innovation sans être dépouillé de tout scrupule. » [Rapporté par Al-Harawi]

Al-Hasan (al-Basri) a dit : « Un homme ne peut donner naissance à une innovation sans que la foi ne se désolidarise de lui. »

Ibn 'Aun a dit : « Un homme ne peut donner naissance à une innovation sans qu'Allah ne lui enlève toute pudeur et ne mette en lui la grossièreté. »

'Uthman ibn Hadir al-AZdi a dit : « J'entrai chez Ibn 'Abbas et je lui demandai de me faire des recommandations. Il me dit : « Suis toujours la voie droite, suis la tradition et n'innove pas. » [Rapporté par Al-Harawi et Ad-Darimi]

Ibn Mas'ud a dit : « Suivez la tradition et n'innovez pas. Que cette recommandation vous suffise. Car toute innovation est une bid'a et toute bid'a est un égarement. » [Rapporté par Ad-Darimi et Al-Lalaka'i]

Talha ibn Musarrif a dit : « Ne rapportez pas tous les hadiths que vous entendez, à moins que celui de qui vous les tenez ne soit un homme qui suit la Sunna. »

Abu Idris al-Khawlani a dit : « Je préférerais voir une moquée être la proie des flemmes plutôt que d'y voir une innovation que l'on ne cherche pas à extirper. » [Rapporté par Al-Marwazi, Ibn Battah et d'autres]

'Ata a dit : « Allah est bien près de refuser le repentir d'un innovateur. » [Rapporté par Al-Harawi et Ibn al-Jawzi]

Ibn 'Abbas a dit : « Quiconque reconnaît un de ces noms innovés retire de son cou le nœud de l'Islam. » [Rapporté par Al-Khattabi, Al-Harawi et d'autres.]

Maymun ibn Mihran a dit : « Prenez garde à tout autre nom que l'Islam. » [Musnaf al-Kabira]

Malik ibn Anas a dit : « Aucune de ces passions n'existait à l'époque du Prophète (Salla Allahu 'alayhi wa salam), ni à celle d'Abu Bakr, de 'Umar ou de 'Uthman. » [Rapporté par Al-Harawi]

Malik ibn Mighwal a dit : « Quand un homme se donne un autre nom que l'Islam ou la Sunna, attribuez-lui la religion que vous voudrez. »

'Ata a dit : « Parmi les révélations qu'Allah (tabaraka wa ta'ala) a faites à Musa ('Alayhi salam) il y a celle-ci : Ne restez pas en compagnie des gens des passions ; ils feraient naître en vos cœurs des choses qui n'y étaient point. » [Rapporté par Ad-Darimi]

Abu Qilaba a dit : « Quand des gens donnent naissance à une innovation, il devient licite de les combattre par le sabre. » [Rapporté par Ad-Darimi]

Abu Qilaba cita ce verset : « **Ceux qui prenaient le veau (comme divinité), bientôt tombera sur eux de la part de leur Seigneur, une colère, et un avilissement dans la vie présente. Ainsi, Nous rétribuons les inventeurs (d'idoles).** » [Sourate Al-A'raf – V152] Et il ajouta : « Telle sera

la récompense de tous ceux qui forgeront des mensonges contre Allah, jusqu'au jour de la Résurrection. » [Rapporté par Al-Harawi]

Abu Qilaba a dit encore : « Les gens des passions sont des gens de l'égarement. Je ne vois pas d'autre fin pour eux, que l'Enfer. Testez-les. Il n'est aucun d'eux qui ne professe une opinion ou n'exprime une parole sans en arriver à mériter le sabre. L'hypocrisie se présentait aussi sous différentes formes. » Puis il récita ces versets du Qur'an : « **Et parmi eux il en est qui avaient pris l'engagement envers Allah.** » [Sourate At-Tawba – V75] – « **Il en est parmi eux qui te critiquent au sujet des ṣadaqāts.** » [Sourate At-Tawba – V58] – « **Et il en est parmi eux ceux qui font du tort au Prophète...** » [Sourate At-Tawba – V61] Et il ajouta : « Leurs paroles diffèrent, mais ils se réunissent tous dans le doute et la négation. Leurs paroles diffèrent mais ils se réunissent tous sous le sabre. Je ne vois point d'autre fin pour eux, que l'Enfer. » [Rapporté par Ibn Sa'id et Ad-Darimi]

Ibn 'Abbas a dit : « Quiconque se sépare de la communauté d'un empan retire de son cou le nœud de l'Islam. »

Muhammad ibn al-Hanafiya a dit : « L'Heure (de la Résurrection) ne viendra pas sans que les hommes ne se soient cherché querelle sur leur Seigneur. »

'Abd Allah ibn 'Amr a dit : « Des démons dans le genre de ceux qui ont été ligotés par Sulayman, fils de Dawud ('Alayhi salam) ne seront pas loin de surgir pour venir séduire les hommes. » [Rapporté par 'Abd ar-Razzaq, Ibn Wadhah et d'autres.]

Ayoub as-Sakhtiyani rapporte qu'Abu Qilaba lui dit : « Ô Ayub ! Retiens bien les quatre (recommandations suivantes) : Ne commente pas le Qur'an par ton opinion personnelle. Prends bien garde à la doctrine du libre arbitre (qadar). Quand on parle des Compagnons du Prophète (Salla Allahu 'alayhi wa salam), abstiens-toi. Ne laisse jamais des hommes des passions trouver le chemin de ton oreille, ils y feraient pénétrer ce qu'ils veulent. » [Rapporté par Al-Harawi, Al-Lalaka'i et d'autres]

Commentant le verset Coranique suivant : « **Nous avons jeté parmi eux l'inimitié et la haine...** » [Sourate Al-Ma'ida – V64], Ibrahim an-Nakha'i a

dit : « Il faut comprendre, par « eux », les gens des passions. » [Rapporté par Al-Harawi]

Mu'awiya ibn Qurra a dit : « Les polémiques sur la religion effacent les bonnes œuvres. » [Rapporté par Al-Ajurri, Al-Lalaka'i et d'autres.]

Yusuf ibn Asbat a dit : « Regarder un homme d'innovation, c'est éteindre dans son cœur la lumière de la vérité. » [Rapporté par Ibn Wadhah]

Bishr ibn al-Harith a dit : « Si tu dois passer à côté d'un homme d'innovation, ferme à demi les yeux en arrivant à sa hauteur. » [Rapporté par Al-Harawi]

Abu al-'Abbas al-Khattab disait : « Si en sortant de chez toi, tu rencontres un homme d'innovation, reviens, car les démons l'entourent. » [Rapporté par Al-Harawi et Al-Lalaka'i]

Muslim ibn Yasar disait : « Prenez garde aux polémiques. C'est une ère d'ignorance pour l'homme de science ; c'est le moment où le démon cherche à le faire trébucher. » [Rapporté par Ad-Darimi et Al-Harawi]

Al-Hasan (al-Basri) a dit : « D'un homme d'innovation, Allah ne saurait accepter ni jeûne, ni prière, ni pèlerinage, ni 'umra, ni aumone, ni jihad, ni acte de charité ou de justice. » [Rapporté par Ibn Wadhah et Al-Lalaka'i]

Az-Zuhri a dit : « C'est en se cramponnant à la Sunna qu'on trouve le salut. Mais la science est vite emportée et la pérennité de la science assure celle de nos intérêts spirituels et temporels. Tout cela disparaîtrait avec la disparition des gens de science. » [Rapporté par Ad-Darimi et Al-Lalaka'i]

'Umar ibn 'Abd al-'Aziz a dit : « Quiconque expose sa religion aux disputes change bien souvent d'opinion. » [Rapporté par Ad-Darimi, Al-Lalaka'i et d'autres.]

Muhammad ibn 'Ali a dit : « Ne restez pas en compagnie des gens de dispute, car ce sont eux qui discutent et ergotent sur les signes d'Allah. » [Rapporté par Ad-Darimi]

Ghudayf ibn al-Harith a dit : « Une innovation ne peut surgir sans que la Sunna correspondante ne soit abandonnée. » [Rapporté par At-Tabarani]

Ibn Sirin a dit : « Tant qu'un homme suit la tradition, il est sur la bonne voie. » [Rapporté par Ad-Darimi, Al-Lalaka'i et d'autres.]

Ibrahim (an-Nakha'i) a dit : « Si l'on m'apprenait que les Compagnons ne dépassaient pas un ongle quand ils faisaient leurs ablutions, je ferais comme eux. C'est un signe de mépris déjà bien suffisant, pour des gens, que d'aller à l'encontre des actes de Compagnons. » [Rapporté par Ad-Darimi]

Shurayh disait : « Je me contente de suivre la tradition. Quand je me trouve devant un précédent, je vous le transmets. » [Rapporté par Ibn Sa'id]

Un homme de science a dit : « Je suis né avant la doctrine des Mu'tazila. » [Rapporté par Ibn Sa'id]

Ash-Sha'bi a dit : « J'ai vécu en un temps où l'hérésie des Rafida n'existait pas sur la terre. »

Comme on parlait devant Mujahid, de la croyance du libre arbitre, il dit : « Je considère comme mécréance une religion qui n'existait pas quand je suis né. »

Malik ibn Anas rapporte : « On demanda à un homme, à l'heure de la mort : Dans quelle religion meurs-tu ? – Dans celle d'Abu 'Umara répondit-il. Cet Abu 'Umara était un de ces hommes égarés par la passion dont ce mourant avait pris le parti. Et Malik ibn Anas (Rahimahu Llah) de répondre : « Il abandonne la religion d'Abu al-Qasim et meurt dans celle d'Abu 'Umara. »

Abu al-Fadl Shu'ayb ibn Muhammad ibn ar-Rajiyah al-Kafi m'a rapporté d'après 'Ali ibn Harb, d'après Sufyan ibn 'Uyaina, d'après Tawus, d'après le père de ce dernier, d'après Ibn 'Abbas que ce dernier a dit : « Mu'awiya (Rahimahu Llahi 'alayhi) me demanda : Tu suis la religion de 'Ali (Rahimahu Llahi 'alayhi) ? – Non répondis-je. Je ne

suis pas d'avantage celle de 'Uthman. Je suis celle de l'Envoyé d'Allah (Salla Allahu 'alayhi wa salam). » [Rapporté par 'Abd ar-Razzaq et Al-Lalaka'i]

Ibn 'Abbas a dit : « Deux hommes qui se réunissent pour polémiquer sur leur religion ne peuvent se séparer sans inventer quelque mensonge contre Allah. » [Rapporté par Ibn Battah]

Ibrahim an-Nakha'i a dit : « Je n'ai jamais engagé une dispute. » [Rapporté par Ibn Sa'id]

Mu'ad a dit : « La 'main' d'Allah est sur la communauté. Quand un homme s'en sépare, Allah n'en a cure. »

Mus'ab a dit : « Ne reste pas en compagnie d'un homme que l'égarement a séduit. De deux choses l'une : ou bien il te séduira et tu le suivras ou bien il te fera du mal avant que tu ne le quittes. » [Rapporté par Ibn Wadhah]

'Ali (Karama Llahu wajhah) a dit : « Quiconque se sépare de la communauté retire de son cou le noeud de l'Islam. » [Rapporté par As-Suyuti]

Abu az-Zubayr rapporte : « J'entrai avec Tawus chez Ibn 'Abbas. Ô Ibn 'Abbas, lui dit Tawus, que dis-tu de ceux qui nient la toute-puissance divine (qadar) ? « Montrez m'en quelques-uns, répliqua-t-il. » Mais que comptes-tu en faire ? lui demanda-t-on. « Je les prendrai par la tête et je les étranglerai de mes mains. » [Rapporté par 'Abd Allah ibn Ahmad]

Ibn 'Abbas a dit : « Quiconque meurt après s'être séparé de la communauté, meurt comme l'on mourait dans la jahiliya (temps avant l'Islam). » [Rapporté par Abu 'Abd Allah al-Qudha'i]

Mujahid a dit en commentant la parole d'Allah : **« tu vois ceux qui pataugent dans des discussions à propos de Nos versets. » [Sourate Al-An'am – V.68]**, il a dit : « C'est-à-dire ils traitent nos signes de mensonges. »

Al-Hasan (al-Basri) a dit : « Par Allah, Allah ne saurait accepter, d'un innovateur, une œuvre par laquelle il cherche à se rapprocher de Lui :

ni prière, ni jeûne, ni zakat, ni pèlerinage, ni jihad, ni 'umar, ni sadaqa. Puis il énuméra différentes sortes de bonnes œuvres et il ajouta : « Il en est de vous comme d'un homme qui voudrait faire un voyage et s'en irait dans une autre direction. Peut-il faire autre chose que de s'éloigner de son but ? Ainsi l'innovateur. Tout ce par quoi il veut se rapprocher d'Allah ne fait que l'en éloigner. »

Murra at-Taiyib a dit, pour expliquer cette parole d'Allah : « **et les cœurs vides.** » [Sourate Ibrahim – V43] : Leurs cœurs se sont détournés de la vérité ; ils ne contiennent rien. »

Abu Hamza a dit : « J'interrogeai Ibrahim (an-Nakha'i) au sujet des passions. Laquelle préfères-tu ? lui demandai-je, car je voudrais suivre ton avis. Allah n'a mis, dans aucune d'elles, la moindre parcelle de bien. Ce ne sont que des parures qui viennent de Shaytan. Il faut s'en tenir à ce qui était au commencement. »

Abu al-'Aliya a dit : « Il est deux bienfaits (d'Allah) dont je ne saurais dire lequel est le meilleur, qu'Allah m'ait guidé vers l'Islam ou qu'Il m'ait protégé des Rafida, des Haruriya (Kharijites), des Murji'as, des Qadariya et des passions. » [Rapporté par Ibn Sa'id et Al-Lalaka'i]

Al-Hasan ibn Shaqiq rapporte : « Nous étions chez Ibn al-Mubarak quand un homme arriva. Tu es ce disciple Jahmi ? Oui répondit l'homme. Et bien, quand tu seras sorti de chez moi, ne reviens plus. Mais j'ai me suis repenti, répliqua l'homme. Non rétorqua Ibn al-Mubarak, tant que tu n'auras pas donné, de ton repentir, autant de preuves que de ton innovation. »

Baqiya ibn al-Walid rapporte : « Thabit ibn 'Ajlan me dit : 'J'ai connu Anas ibn Malik, Sa'id ibn al-Musaiyib, 'Amir ash-Sha'bi, Ibrahim an-Nakha'i, Sa'id ibn Jubayr, al-Hakam ibn 'Utayba, Hammad ibn Abi Sulayman, 'Ata, Tawus, Mujahid, Ibn Abi Mulayka, Makhul, Sulayman ibn Abi Musa, Al-Hasan, Ibn Sirin et Abu 'Amir. Abu 'Amir avait connu Abu Bakr as-Saddiq avec d'autres Compagnons (qu'il nomma). Tous, poursuivait Thabit, m'ordonnaient de faire la prière en commun et m'interdisaient de suivre les passions et les innovations.' Et il poursuiva : 'Thabit ibn 'Ajlan me dit : Ô Abu Muhammad ! Par Allah, il n'est pas d'œuvre qui soit plus grande, à mes yeux, que de se rendre à cette mosquée. Bien des fois cependant le gouverneur s'est comporté

comme Allah a voulu qu'il se comportât. Nous connaissions sa conduite et nous en étions les témoins, mais jamais nous n'avons cessé de prier derrière lui. »

Ibn Wahb rapporté : « On interrogea Malik au sujet des gens du qadar : ne vaut-il pas mieux s'abstenir de leur adresser la parole et d'engager avec eux des disputes ? Oui répondit Malik, quand on sait ce que sont ces gens. Il ajoute : 'On leur ordonnera le bien et on leur interdiera le mal, on leur enseignera les doctrines qui contredisent les leurs. On ne ménagera pas ses mots et on ne priera pas derrière eux.' Malik a dit aussi : 'Je ne suis pas d'avis qu'on puisse contracter un mariage avec eux.' »

On interrogea Malik au sujet du mariage avec un qadarite. Il répondit : **« un serviteur croyant vaut mieux qu'un associateur. » [Sourate Al-Baqara – V.221]**

Ibn Wahb rapporte encore : « J'ai entendu Malik raconter : 'Cet homme, quand il recevait la visite d'un de ces gens que la passion égare, disait : Pour ma part j'ai une preuve évidente de mon Seigneur. Quand à toi, tu doutes. Va donc trouver des hommes qui doutent comme toi et engage la dispute avec eux. » [Rapporté par Al-Lalaka'i]

Ibn Wahb rapporté : « Malik a dit : Ces gens-là mettent la confusion en eux-mêmes et on demande ensuite des gens pour les connaître. »

Malik a dit : « Un homme dit : 'J'ai essayé de toutes les religions, mais je n'y ai rien trouvé de droit' – Je vais te dire pourquoi, répliqua un mutakallim de Médine. Et Malik d'ajouter : « Je pris la parole et je dis (à cet homme) : 'C'est parce que tu ne craignais pas Allah. Si tu avais craint Allah, Il t'aurait donné une issue. »

Abu Suhayl, l'oncle paternel d'Anas ibn Malik, rapporte : « 'Umar ibn 'Abd al-'Aziz me consulta sur les qadariya. 'Je suis d'avis que tu leur demandes de faire acte de repentance. S'ils refusent, fais-les décapiter. C'est aussi mon avis, dit 'Umar. C'est également l'opinion que soutenaient Malik ibn Anas et Al-Hasan (al-Basri), sur les Qadariya.

Al-Hasan ibn Muhammad ibn 'Ali ne considérait pas les Qadariya comme des musulmans, il en faisait de même avec les Khawarij. » [Rapporté par Ad-Darimi]

Ibn al-Mubarak a dit : « Quiconque s'adonne à la théologie spéculative (kalam) devient un zindiq. » [Rapporté par Al-Lalaka'i et Ibn Qutayba]

Ibn al-Mubarak a dit : « Allah a des anges qui vont assister aux cercles où Allah est évoqué. Vois donc avec qui tu te trouves. Que ce ne soit pas avec un innovateur car Allah ne prête pas attention vers de tels hommes. La marque de l'hypocrisie, c'est de tenir compagnie à un innovateur. » [Rapporté par Ibn Battah]

Muhammad ibn an-Nadr ibn al-Harithi a dit : « Quiconque prête l'oreille à un innovateur cesse d'être sous la protection d'Allah et ne doit plus compter que sur lui-même. » [Rapporté par Ibn Wadhah et Al-Lalaka'i]

Al-Fudayl ibn 'Iyad disait : « J'ai connu les meilleurs des hommes, tous étaient des gens de la Sunna et tous interdisaient de fréquenter les gens de l'innovation. J'ai beaucoup d'espoir pour un homme de la Sunna, quand bien même n'aurait-il que peu de bonnes œuvres à faire valoir. Mais, pour ce qui est d'un innovateur, Allah ne lui tiendra pas compte de ses bonnes actions, si nombreuses soient-elles. »

'Abd Allah ibn 'Umar as-Sarakhsi et l'élève d'Ibn al-Mubarak rapporte : « Je pris un repas chez un innovateur. Ibn al-Mubarak, ayant eu connaissance de cela, me dit : 'Je ne te parlerais plus pendant 30 jours. » [Rapporté par Al-Lalaka'i]

Isma'il At-Tusi rapporte : « Ibn al-Mubarak me dit : Tiens compagnie avec des pauvres mais garde-toi bien de tenir compagnie avec un innovateur. Je craindrais alors pour toi, la haine d'Allah.

Al-Fudayl (ibn 'Iyad) a dit : « Garde-toi bien de tenir compagnie avec un innovateur. Je redouterais pour toi, la haine d'Allah. » [Rapporté par Al-Lalaka'i]

Mansur ibn al-Mu'tamir a dit : « Allah envoya Adam ('Alayhi salam) avec une Loi (shari'a) et les hommes suivirent la Loi d'Adam jusqu'à l'apparition de la zandaqa alors la Loi d'Adam disparut. Allah envoya

ensuite Nuh ('Alayhi salam) avec une Loi et les hommes suivirent la Loi de Nuh et seule la zandaqa la fit disparaître. Allah envoya alors Ibrahim ('Alayhi salam) et les hommes suivirent la Loi d'Ibrahim jusqu'à l'apparition de la zandaqa. Puis Allah 'azzawajel envoya Musa ('Alayhi salam) jusqu'à l'apparition de la zandaqa et la Loi de Musa disparut. Allah envoya 'Isa ('Alayhi salam) jusqu'à l'apparition de la zandaqa et la Loi de 'Isa disparut. Allah 'azzawajel envoya enfin Muhammad (Salla Allahu 'alayhi wa salam) avec une Loi, nous ne craignons la disparition de cette religion que par la zandaqa. » [Rapporté par At-Tabarani]

Muhammad ibn 'Ali a dit : « N'obéissez pas à des chefs qui n'ont que des préoccupations terrestres car la religion serait effacée de vos cœurs. »

Ash-Sha'bi a dit : « Lorsque les hommes obéissent à leur sultan dans les innovations qu'il leur impose, Allah chasse la foi de leur cœur et y installe la crainte. »

Al-Hasan (al-Basri) a dit : « Des émirs viendront, ils inciteront les hommes à enfreindre la Sunna. Leurs sujets leurs obéiront par peur de perdre leurs intérêts matériels. Allah alors les dépouillera de leur foi et leur donnera la pauvreté en héritage ? Allah enlèvera la patience (de leur cœur) et ne leur en donnera pas la récompense. »

Yunus ibn 'Ubayd a dit : « Quand un sultan enfreint la Sunna et que ses sujets disent : Il nous a donné l'ordre de lui obéir, Allah installe alors le doute dans leur cœur et leur donne en héritage la discorde et la violence. »

Le Prophète (Salla Allahu 'alayhi wa salam) a dit : « La religion d'un homme est à l'image de celles de ses amis. Que chacun de vous fasse donc bien attention au choix de ses amis. » [Rapporté par Abu Dawud]

Allah 'azzawajel a révélé à Musa : « Ô Musa ! Sois vigilant et choisis tes frères. Méfie-toi de tout ami qui n'irait pas à toi avec mon agrément. Ce serait pour toi un ennemi et je me désolidariserais de lui. »

Ibn al-Mubarak a dit : « Si la bid'a d'un homme peut vous échapper, ses fréquentations, elles, ne sauraient vous échapper. »

On rapporte que les Zoroastriens (Majus) avaient une religion et un Livre. Un de leurs rois eut des relations coupables avec sa sœur qu'il aimait. Ses sujets furent saisis de crainte. Le roi dit : « Ce que j'ai fait est halal ». Et il se mit à tuer quiconque n'en convenait point. Ainsi s'établit, chez les Zoroastriens, le droit d'épouser sa sœur ou sa mère et ainsi fut abolie leur ancienne Loi. »

Al-Hasan (al-Basri) disait : « La religion demeure solidement établie tant que les passions ne s'emparent pas du sultan. Ce sont des sultans qui font la religion de leurs sujets. Mais s'ils viennent à faillir qui donc fera leur propre religion ? »

Ibn Mas'ud a dit : « Quand les hommes tombent dans le mal, que chacun dise : Je ne saurais prendre modèle sur le mal. Ainsi l'homme se préparera, si tous les hommes deviennent mécréants, à ne pas l'être lui-même. »

'Umar ibn al-Khattab dit à Suwayd ibn Ghafala : « Peut-être me survivras-tu. Obéis au chef de l'Etat quand bien même il serait un esclave aux oreilles coupées. S'il t'opprime, plie-toi. S'il te frustre de quelque droit, plie-toi. Mais s'il veut t'imposer une chose qui porte atteinte à ta religion, dis alors : Mon sang et non ma religion. »

[Rapporté par Ibn Shayba]

Mutarrif ibn 'Abd Allah a dit : « A ceux qui humilient leur religion pour défendre leurs biens, Allah donnera la pauvreté en héritage. Le jour de la Résurrection, Il les réunira avec ceux qui porteront, conduits par Iblis, l'étendard des gens de l'Enfer. »

Al-Fudayl (ibn 'Iyad) a dit : « Ne fais pas confiance à un innovateur dans ta religion. Ne le consulte pas dans tes affaires et ne reste pas en sa compagnie. Car Allah donnera l'aveuglement à ceux qui tiennent compagnie à un innovateur. » [Rapporté par Al-Lalaka'i]

Al-Fudayl a dit : « Pour un croyant, regarder un autre croyant, c'est la clarté du cœur. Regarder un innovateur, chez tout homme, engendre l'aveuglement, c'est-à-dire l'aveuglement du cœur. »

Al-Fudayl disait : « La meilleure voie, pour mener une belle vie, c'est l'Islam et la Sunna. » [Rapporté par Al-Harawi]

Mujahid a dit au sujet de la parole d'Allah : « **Nous lui ferons vivre une bonne vie...** » [Sourate An-Nahl – V97], c'est l'excellence du jugement, c'est-à-dire la Sunna. » [Rapporté par Al-Harawi]

Al-Fudayl a dit : « Honneur à celui qui meurt dans l'Islam et la Sunna ! » Et il se mit à pleurer sur une époque où les innovations surgissaient. En de semblables circonstances, il faut répéter souvent : Ma sha Allah. » [Rapporté par Al-Lalaka'i]

Al-Fudayl a dit : « Quiconque tient compagnie à un innovateur ne recevra pas la sagesse. » [Rapporté par As-Salami]

Al-Fudayl a dit : « Ne tient pas compagnie à un homme d'innovation, car je redouterais pour toi, la malédiction (d'Allah). »

Al-Fudayl a dit : « Quiconque honore un homme d'innovation aide à la destruction de l'Islam. » [Rapporté par At-Tabarani]

Al-Fudayl a dit : « Allah a des serviteurs qui sont une source de vie pour un pays, ce sont les gens de la Sunna. Quiconque est des leurs comprend ce qui entre en son cœur. Et quiconque est des leurs est du parti d'Allah. » [Rapporté par Al-Harawi]

Al-Fudayl a dit : « Quiconque suit le convoi funéraire d'un innovateur est en proie à la colère d'Allah jusqu'à ce qu'il fasse retour (vers Allah). »

Sufyan ibn 'Uyayna demanda à un homme : « D'où viens-tu ? De l'enterrement d'un tel fils d'un tel, dit l'homme. Je ne te parlerai plus jamais, lui dit Sufyan. Demande pardon à Allah et ne recommence plus. Tu as regardé un homme qui haïssait les Compagnons du Prophète (Salla Allahu 'alayhi wa salam) et tu as suivi son enterrement. »

Harun ibn Ziyad rapporte : « On interrogea al-Faryabi au sujet d'un homme qui avait insulté Abu Bakr. C'est un kafir, répondit al-Faryabi. Devons-nous faire la prière funéraire sur lui ? Non répondit al-Faryabi. Harun ibn Ziyad ajoute : « Je demandai à al-Faryabi ce que nous devons faire de cet homme, qui reconnaissait cependant qu'il n'y a de Dieu qu'Allah. Ne le touchez pas avec vos mains dit al-Faryabi, mettez-le sur une civière et ensevelissez-le dans son trou. »

Muhammad ibn Bashar rapporte : « Je demandai à 'Abd ar-Rahman ibn Mahdi : Puis-je assister à l'enterrement d'un homme qui insulte les Compagnons du Prophète (Salla Allahu 'alayhi wa salam) ? 'Abd ar-Rahman me répondit : Si c'était un de mes héritiers, je ne le ferais pas hériter. »

Abu Bakr ibn 'Aiyash a dit : « Je ne fais pas la prière sur un Rafidi ni sur un Haruri. Le Rafidi, en effet, fait de 'Umar un mécréant et le Haruri fait de 'Ali un mécréant. »

Talha ibn Musarrif a dit : « On ne doit pas épouser les femmes des Rafida, ni manger les bêtes qu'ils égorgent car ce sont des gens de l'apostasie. » [Rapporté par Ibn Sa'id]

On rapporte à al-Hasan (al-Basri) qu'un tel avait procédé au lavage mortuaire d'un homme de passion. « Faites-lui savoir, répondit al-Hasan, que, s'il vient à mourir, nous ne prierons pas sur lui. » [Rapporté par Al-Lalaka'i]

Ibn Sirin aperçut un de ses disciples dans un des quartiers de Basra : « Ô untel, lui dit-il, que fais-tu ici ? » 'Je viens de rendre visite à un tel qui était malade, répondit le disciple. (Il s'agissait d'un homme de passion). « Si tu tombes malade, dit Ibn Sirin, nous n'irons pas te rendre visite et si tu meurs, nous ne ferons pas sur toi la prière funéraire, à moins que tu fasses acte de repentir. » 'Je l'ai fait, je l'ai fait répondit (le coupable).'

Al-Fudayl (Ibn 'Iyad) a dit : « Je mange la nourriture d'un juif et d'un chrétien mais je ne mange pas la nourriture d'un innovateur. »

Al-Fudayl disait : « Ô Allah ! Fais que nul innovateur ne me rende service, de crainte que je puisse l'aimer. »

Al-Fudayl a dit : « Quand Allah sait qu'un homme a de la haine pour un innovateur, j'espère qu'Allah lui pardonnera, même si ses bonnes œuvres sont minimes. »

Al-Marwazi a dit : « J'interrogeai Abu 'Abd Allah au sujet de celui qui insulte Abu Bakr, 'Umar, 'Uthman et 'Aisha ; Il répondit : « Je ne le considère pas comme musulman. » [Rapporté par Ibn Taymiyya]

Malik ibn Anas a dit : « Celui qui insulte les Compagnons du Prophète (Salla Allahu 'alayhi wa salam) n'a aucune part dans l'Islam ou selon une autre version : n'a aucun lot d'Islam. »

Bishr ibn al-Harith a dit : « Celui qui insulte les Compagnons du Prophète (Salla Allahu 'alayhi wa salam) est un mécréant, même s'il jeûne, prie et prétend être un musulman. »

Al-Awza'i a dit : « Celui qui insulte Abu Bakr as-Saddiq apostasie et rend licite son sang. »

Abu 'Ubayd al-Qasim ibn Sallam a dit : « Le Rafidi n'a pas le moindre droit au fay, ni au butin (ghanima) en vertu de cette parole d'Allah : **« ceux qui sont venus après eux en disant... » [Sourate Al-Hashr – V.10]**

Hammad ibn Zayd rapporte : « J'étais avec Ayoub, Yunus et Ibn'Aun quand 'Amr ibn 'Ubayd vint à passer auprès d'eux. 'Amr les salua et s'arrêta. Ils ne lui rendirent pas son salam. 'Amr poursuivit son chemin et ils n'en parlèrent même pas. » [Rapporté par Ibn Wadhah]

Al-Fudayl a dit : « Al-yad d'Allah est sur la communauté. Allah ne regarde pas les hommes d'innovations. »

Za'yda a dit : « Je demandai à al-Mansur : Ô Abu 'Attab, le jour où l'un de nous jeûne marque-t-il la déchéance de ceux qui attaquent Abu Bakr et 'Umar ? Oui, répondit-il. »

Al-Hasan (al-Basri) disait : « Avec des gens d'innovation, il n'y a pas de médisance. » [Rapporté par Ibn Jawzi, Ad-Darimi et d'autres]

'Ata a dit : « Allah n'a pas permis à un innovateur de faire acte de repentir. » [Rapporté par Al-Harawi et Ibn Wadhah]

Abu 'Ubayd a dit : « J'ai fréquenté bien des gens, j'ai discuté avec les gens du kalam. Je n'ai pas vu d'hommes plus sales, plus répugnants, plus faibles dans leurs preuves et plus sots que les Rafida. »

On parlait des gens de passion chez Ruqaba ibn Masqala : « Les Rafida, dit-il, prennent de vains mensonges pour preuves. Les Murji'as suivent la religion de leur rois. Quant aux Zaydiya, je crois bien que c'est une

femme qui leur a fait leur doctrine. Pour ce qui est des Mu'tazila, par Allah ! Je ne suis jamais allé jusqu'à mon village sans penser qu'à mon retour ils auraient déjà changé d'opinion. » [Rapporté par 'Abd Allah ibn Imam Ahmad]

Talha ibn Musarrif a dit : « Si je n'étais pas en état de pureté rituelle, je vous ferais connaître ce que pensent les Rafida. »

Mughira a dit : Jarir ibn 'Abd Allah, 'Adi ibn Hatim et Hanzala le secrétaire quittèrent Koufa et allèrent s'installer à Qarqisiya. Nous ne voulons pas ; disaient-ils, demeurer dans une ville où l'on insulte 'Uthman Ibn 'Affan. »

Ahmad ibn 'Abd Allah ibn Yunus rapporte : "Muhammad ibn 'Abd al-'Aziz at-Taymi vendit sa maison, disant : Je ne resterai pas à Koufa, dans une ville où l'on insulte les Compagnons du Messenger d'Allah (Salla Allahu 'alayhi wa salam). »

Al-'Awam ibn Hushab a dit : « J'ai connu bien des gens qui appartenaient au début à cette communauté. Ils se disaient les uns aux autres : 'Evoquez les éclats des Compagnons du Messenger d'Allah (Salla Allahu 'alayhi wa salam) afin que l'union des cœurs se fasse autour d'eux. N'évoquez pas les différends qui les ont divisés pour ne pas exciter les gens contre eux. »

Sufyan ibn 'Uyayna a dit : « Nul cœur ne saurait avoir de la haine à l'égard de l'un des Compagnons du Messenger d'Allah (Salla Allahu 'alayhi wa salam) sans avoir plus de haine encore à l'égard de tous les musulmans. »

Sufyan ath-Thawri a dit pour expliquer ce verset : « **Voilà une génération bel et bien révolue. A elle ce qu'elle a acquis, et à vous ce que vous avez acquis.** » [Sourate Al-Baqara – V134] ; Il faut comprendre les Compagnons de Muhammad (Salla Allahu 'alayhi wa salam). »

Ash-Sha'bi a dit : « J'ai analysé les différentes passions. J'ai discuté avec ceux qui les partageaient. Je n'ai jamais vu d'hommes plus dénués de raison que les Khashabiya. » [Rapporté par Ibn Sa'id]

'Asim ibn Damra rapporte : « J'ai dit à al-Hasan ibn 'Ali : Les chiïtes prétendent que 'Ali doit revenir. » 'Ils ont menti, me répondit-il. Si nous l'avions su, ses femmes ne se seraient pas remariées et nous n'aurions pas partagé ses biens. »

Sufyan ath-Thawri a dit : « Quiconque prétend que 'Ali est supérieur à Abu Bakr et à 'Umar critique ces deux derniers. » Et lui-même critiqua ceux qui préfèrent 'Ali à ces deux Califes. » [Rapporté par As-Suyuti]

Jabir ibn Yazid al-Ju'fi rapporte que : « Muhammad ibn 'Ali me dit : Ô Jabir, j'ai appris qu'il y a des gens, en Irak, qui s'en prennent à Abu Bakr et à 'Umar, qui prétendent m'aimer et qui prétendent que je leur ai donné l'ordre d'agir ainsi. Fais-leur savoir que je me désolidarise d'eux devant Allah. Par Celui qui détient mon âme dans son yad, si je viens à être investi du pouvoir, je me rapprocherai d'Allah, en versant leur sang. Les ennemis d'Allah oublient en vérité, que tous deux se trouvaient sur le sommet du mont Hira avec le Messager d'Allah (Salla Allahu 'alayhi wa salam). »

Jabir rapporte que : « Un groupe de gens vinrent trouver 'Ali ibn al-Husayn et se mirent à chanter ses louanges ; 'Que vous êtes des menteurs et quelle audace vous avez envers Allah ! leur répondit 'Ali ibn al-Husayn. Nous sommes, parmi les nôtres, des gens de bien et cela nous suffit. »

Sulayman ibn Qaram adh-Dhabbi rapporte : « Je me trouvais chez 'Abd Allah ibn al-Hasan ibn al-Hasan quand un homme lui dit : 'Qu'Allah t'accorde la paix ! Peut-on témoigner contre un homme de notre qibla, qu'il est un mushrik (associateur) ?' ; Oui répondit 'Abd Allah : les Rafida. Je témoigne que ce sont des associeurs. Et comment ne seraient-ils pas des associeurs ? Quand on leur demande si le Prophète (Salla Allahu 'alayhi wa salam) a commis une faute, oui répondent-ils, alors qu'Allah a pardonné à Muhammad toutes ses fautes, les premières comme les dernières. Et quand on leur si 'Ali a commis une faute, non répondent-ils. Quiconque tient un pareil langage est un kafir. »

Abu al-Qasim 'Abd Allah ibn Muhammad ibn Ishaq al-Marwazi nous a rapporté d'après 'Abbas ad-Duri, d'après Ja'far ibn 'Aun, d'après Fudayl ibn Marzuq que ce dernier a dit : « J'ai entendu 'Abd Allah ibn

Hasan ibn Hasan dire à un homme des Rafida : Par Allah, te tuer serait un acte d'adoration sans le droit de voisinage qui te protège. »

Jabir ibn Rifa'a rapporte que : « J'interrogeais Ja'far ibn Muhammad (Radiya Allahu 'anhu) au sujet d'Abu Bakr et de 'Umar (Radiya Allahu 'anhum). Il répondit : 'Qu'Allah n'agrée pas en ma faveur l'intercession de Muhammad si je ne cherche pas à me rapprocher d'Allah en les aimant et en priant sur eux. » [Rapporté par Ad-Daraqatuni]

Al-Hasan ibn Salih rapporte que : « J'interrogeais Ja'far ibn Muhammad au sujet d'Abu Bakr et de 'Umar. 'Je me désavoue de tous ceux qui en parlent autrement qu'en bien.' Dit-il. 'Peut-être dis-tu cela dans un esprit de taqiya ? fis-je remarquer.' 'Je serais alors un associateur, répondit-il. Que l'intercession de Muhammad me soit refusée si je ne cherche pas à me rapprocher d'Allah en les aimants. Mais il est des gens qui se servent de nous pour manger les autres. »

Abu Khalid al-Ahmar rapporte que : « J'interrogeais 'Abd Allah ibn Hasan ibn Hasan (Radiya Allahu 'anhum) au sujet d'Abu Bakr et de 'Umar (Radiya Allahu 'anhum). Qu'Allah prie sur Abu Bakr et 'Umar ! répondit-il. Qu'Allah ne prie pas sur ceux qui ne prient pas sur eux ! Nous nous désavouons demain, de ceux qui ont voulu faire de nous leur appât. »

Muhammad ibn 'Ali ibn al-Husayn a dit : "Ceux qui nous mettent au-dessus d'Abu Bakr et de 'Umar se désavouent de la Sunna de notre ancêtre (Muhammad). Nous serons demain leurs adversaires devant Allah 'azzawajel. »

'Ali ibn Abu Talib (Radiya Allahu 'anhu) a dit : "Le Prophète (Salla Allahu 'alayhi wa salam) m'a dit : 'Des gens viendront un jour, avec une appellation injurieuse, on les appellera les Rafida. Partout où tu les rencontreras, tue-les car ce sont des mushrikins.' Ô Messenger d'Allah, à quel signe les reconnaître ? 'Ils t'adresseront des louanges injustifiées et attaqueront les salafs (les prédécesseurs). »

'Ali (Radiya Allahu 'anhu) a dit : « Cette communauté se divisera en un peu plus de 70 sectes. La plus mauvaise de ces sectes fera profession de nous aimer et enfreindra nos ordres. » [Rapporté par 'Abd Allah ibn imam Ahmad et At-Tabarani]

'Ali (Radiya Allahu 'anhu) a dit : « Deux catégories d'hommes mourront pour moi ; d'une part ceux qui me porteront un amour excessif et d'autre part, ceux qui me haïront et inventeront des accusations mensongères. » [Rapporté par 'Abd Allah ibn Ahmad]

Abu Bakr 'Abd Allah ibn Muhammad ibn Ziyad an-Nisaburi nous a rapporté d'après 'Abd al-Malik ibn 'Abd al-Hamid al-Maymuni, qu'Ahmad ibn Hanbal (Rahimahu Llahi 'alayhi) dit à ce dernier : « Ô Abu al-Hasan, quand tu vois un homme parler mal d'un des Compagnons du Messager d'Allah (Salla Allahu 'alayhi wa salam), mets en doute sa qualité de musulman. »

'Ali ibn Abi Talib rapporte : « Le Prophète (Salla Allahu 'alayhi wa salam) m'a dit : 'Des gens surgiront, avant l'heure de la Résurrection, ils porteront le nom de Rafida, ils se désavoueront de l'Islam. » [Rapporté par 'Abd Allah ibn imam Ahmad]

Le Qadi Ibn Mutarrif nous a rapporté d'après Muhammad ibn Ahmad ibn Muhammad, d'après Muhammad ibn Ahmad ibn Khalid, d'après Abu 'Abd Allah al-Mu'addib connu sous le nom d'Ibn Shakhayl, d'après Yazid ibn Muhammad ath-Thaqafi, d'après Hassan ibn Sadir, d'après Sadir, d'après Muhammad ibn 'Ali, qui tenait lui-même la chose de ses prédécesseurs, que 'Ali (Radiya Allahu 'anhu) dit à Nawf al-Bikali qui se trouvait avec lui sur la terrasse (d'une maison) : 'Sais-tu, ô Nawf, qui sont mes partisans ?' ; Non par Allah, répondit Nawf. ; 'Mes partisans, continua 'Ali sont des hommes aux lèvres maigres, aux ventres creux, on voit sur leurs visages (la marque) de la vie monastique et de la dévotion à Allah. Ce sont des moines pendant la nuit et des lions pendant le jour. Quand vient l'obscurité de la nuit, ils s'enveloppent le corps dans leur tunique et les membres dans leur manteau. Ils mugissent comme des taureaux qui cherchent à se libérer de leur joug. Mes partisans, ce sont ceux qui, lorsqu'ils sont fiancés, ne se marient pas ; qui lorsqu'ils sont malades, ne reçoivent pas de visites ; qui lorsqu'ils sont absents, ne sont pas recherchés. Mes partisans, ce sont ceux qui donnent leurs biens en œuvres charitables et qui dépensent pour Allah, dirhama après dirham, fals après fals (monnaie de cuivre), vêtement après vêtement car sans cela, ce ne seraient pas mes partisans. Mes partisans, ce sont ceux qui ne gémissent pas à la façon des chiens ; qui ne convoitent pas à la façon des corbeaux ; qui ne demandent jamais l'aumône, quand bien même mourraient-ils de faim. Ce sont qui,

lorsqu'ils voient un croyant, l'honorent et qui lorsqu'ils voient un grand pécheur, le fuient. Tels sont par Allah ! Ô Nawf, mes partisans, nul mal à craindre d'eux ; leurs cœurs sont sûrs, leurs besoins modiques et leurs âmes chastes. Si les pays où ils se trouvent sont différents, leurs cœurs sont semblables les uns aux autres. La nuit, ils rangent leurs pieds l'un contre l'autre, ils mettent leur front sur terre, les larmes coulent sur leurs joues et ils supplient Allah de les préserver de l'Enfer. Le jour, ce sont des gens pleins de patience, de science, de noblesse, de générosité, de bonté et de piété. Ô Nawf, mes partisans, ce sont ceux qui ont pris la terre pour tapis, l'eau pour parfum, l'invocation pour parure. Ils ont donné en prêt toute leur vie d'ici-bas pour une religion, à l'exemple de 'Isa fils de Maryam ('Alayhi salam). » [Rapporté par Ibn Qutayba]

## **DEUXIEMEMENT SECTION :**

### ***Les Fondements de la Sunna dans la croyance***

Le Shaykh (Ibn Battah) a dit : « Ô mon frère, qu'Allah t'accorde Sa Miséricorde ! Qu'Il nous donne la faveur de la science et nous la fasse mettre en pratique ! Qu'Il nous donne le privilège de la Sunna et nous fasse mourir sur elle ! Nous venons de rapporter un certain nombre de paroles de savants et de tradition du Prophète élu (Salla Allahu 'alayhi wa salam). Ces paroles et ces traditions mettent en garde contre les innovations, leur en montrent les dangers, les prémunissent contre elles et éveillent leur vigilance ; elles leur ordonnent aussi de se tenir à la Sunna, de la conserver avec soin, d'aller toujours à elle, d'éviter tous ceux qui la contredisent et de tenir à l'écart tous ceux qui s'en évadent. Parmi bien d'autres, ce sont celles qu'il nous est venu à l'esprit de mettre par écrit et qu'il nous a été facile de rapporter ; elles peuvent suffire à ceux dont Allah veut le bien et dont le cœur à la moindre pudeur.

Nous allons maintenant expliquer la Sunna et l'exposer, nous allons montrer en quoi elle consiste et en quel sens il est permis de dire, de ceux qui s'y tiennent et en font leur religion, qu'ils sont dignes d'en porter le nom et de compter au nombre de ses gens et comment au contraire, ceux qui la contredisent, en tout ou en partie, nous avons critiqués, que nous avons cités et contre lesquels nous avons mis en garde. Dans cet exposé (de la Sunna), nous suivons l'opinion unanime des autorités reconnues de l'Islam et de toute la communauté, depuis qu'Allah a envoyé Son Prophète (Salla Allahu 'alayhi wa salam) jusqu'à nos jours.

#### **LA FOI (Al-Iman) :**

Nous commencerons donc par rappeler le premier des devoirs qu'Allah 'azzawajel a imposés à Ses serviteurs, qu'Il a chargé son Envoyé (Salla Allahu 'alayhi wa salam) de transmettre et qu'Il a révélés dans Son Livre ; nous voulons dire la foi en Allah. Avoir la foi, c'est croire à tout ce qu'Allah a dit, à tout ce qu'Il a ordonné, à tous les devoirs qu'Il a prescrits, à toutes les interdictions qu'Il a édictées, à tout ce qu'Il a donné pour mission à ses Prophètes de transmettre, à tout ce qu'Il a révélé dans Ses Livres. Tel est le message qu'Il a confié à ses Prophètes.

Allah a dit : « **Point de divinité en dehors de Moi. Adorez-Moi donc.** » [Sourate Al-Anbiya – V25] Croire à ce message, c'est l'affirmer par la langue, y adhérer par le cœur et mettre en pratique les piliers de l'Islam. La croyance augmente avec les bonnes actions et la bienfaisance, elle diminue avec la désobéissance. Elle a un point de départ et un commencement, puis elle est susceptible de progresser et d'augmenter sans fin.

Allah a dit : « **Certes ceux auxquels l'on disait: «Les gens se sont rassemblés contre vous; craignez-les» - cela accrut leur foi - et ils dirent: «Allah nous suffit; Il est notre meilleur garant.** » [Sourate Al-'Imran – V173]

Allah a dit aussi : « **et que croisse la foi de ceux qui croient.** » [Sourate Al-Muddathir – V31]

Allah a dit également : « **afin qu'ils augmentent sans cesse leur foi.** » [Sourate al-Fath – V4]

Mu'ad Ibn Jabal a dit à un homme : « Tiens séance avec nous ; nous ferons acte de foi pendant quelque temps. » Il faut comprendre : Nous mentionnons le nom d'Allah et nous augmenteront notre foi. Toute chose susceptible d'augmenter est aussi susceptible de diminuer. [Rapporté par Al-Bukhary]

Il faut aussi faire acte de foi sous une forme conditionnelle. On dira : « Je suis croyant in sha Allah ». C'est là en effet la doctrine qu'enseignait 'Abd Allah ibn Mas'ud et celle qu'adoptèrent à sa suite tous les gens de science, comme 'Alqama, Al-Aswad, Abu Wa'il, Masruq, Mansur, Mughira, Ibrahim an-Nakha'i, al-A'mash, Hammad ibn Zayd, Yazid ibn Zurai', Bishr ibn al-Mufaddal, Mu'ad ibn Mu'ad, Sufyan ibn Habib, Sufyan ath-Thawri, Ibn al-Mubarak et al-Fudayl ibn 'Iyad, parmi bien d'autres savants encore qu'il serait trop long d'énumérer dans cet ouvrage. L'expression de la foi sous une forme conditionnelle implique cependant la certitude. Allah a dit : « **vous entrez dans la Mosquée Sacrée si Allah veut, en toute sécurité** » [Sourate Al-Fath – V27]

Le Prophète (Salla Allahu 'alayhi wa salam) a dit : « J'espère être celui d'entre vous qui craint le plus Allah. » [Rapporté par Al-Bukhary et Malik]

Il a dit encore, en traversant le cimetière al-Baqi' : « In sha Allah, nous irons vous rejoindre. » [Rapporté par Muslim]

Dans tous ces cas, en effet, l'emploi d'une formule conditionnelle implique la certitude. Mais tout homme qui use d'une affirmation conditionnelle doit savoir pourquoi et comment il le fait, pour éviter qu'un contradicteur n'en arrive à penser que l'emploi d'une semblable formule résulte du doute.

Sufyan ath-Thawri et Ibn al-Mubarak disaient : « Les hommes sont des croyants, à nos yeux, sous le rapport des règles successorales et des statuts légaux. Mais nous ne savons pas dans quelle religion ils mourront. »

La formule de conditionnement vaut en effet pour l'avenir. Quand un homme dit : « Je suis croyant in sha Allah », cela veut dire : « Si Allah accepte ma foi et la confiance que j'ai placée en lui. » Il est comparable à l'homme qui dit après avoir prié : « Je viens de prier, il appartient à Allah d'agréer ma prière. » Il en est de même de tout homme qui fait le pèlerinage, le jeûne ou quelque autre œuvre. La formule de conditionnement, dans ces cas, concerne uniquement le résultat final de l'œuvre et son acceptation par Allah. Elle n'exprime nullement le doute que l'on peut avoir sur une parole ou sur un acte. Il arrive même que l'on dise, à un homme que l'on vient de voir prier : « Tu as prié » et qu'il vous réponde : « Oui, si ma prière est agréée. »

### ***L'Islam et ses relations avec la Foi :***

Il faut ensuite savoir que le terme Islam n'a pas le même sens que le terme de foi. L'Islam est un mot qui désigne la communauté de religion et l'iman est un mot qui exprime une adhésion de foi. Allah 'azzawajel a dit : « **Mais tu n'auras pas foi en nous.** » [Sourate Yusuf – V17] c'est-à-dire : « Tu ne nous croiras pas. » Les versets du Qur'an qui établissent la vérité de ce que nous affirmons sont nombreux. Citons, entre autres, le verset suivant : « Les Bédouins ont dit: « **Nous avons la foi**». **Dis: «Vous n'avez pas encore la foi. Dites plutôt: Nous nous sommes simplement soumis (à l'Islam)...** » [Sourate Al-Hujurat – V14]

Un homme peut cesser d'être croyant tout en restant musulman. On ne peut pas être exclu de l'Islam que par le shirk ou le rejet voulu d'un des devoirs de stricte obligation prescrit par Allah 'azzawajel. Quand un homme délaisse un devoir de stricte obligation par simple négligence

ou par paresse, il appartient au bon vouloir d'Allah 'azzawajel de le punir ou de lui pardonner.

### **Al-Qur'an :**

Il faut ensuite savoir, sans le moindre doute et sans la moindre hésitation, sans se refuser à prendre nettement position, que le Qur'an est la parole d'Allah, qu'Allah l'a révélé et fait descendre. Le Qur'an renferme la signification de son unité, la connaissance que nous avons de Lui, de ses signes, de Ses Attributs et de Ses noms. Le Qur'an est une science qui dérive de Sa science. Il est incréé ; de quelque façon qu'il soit récité, de quelque façon qu'il soit écrit ; en quelque lieu qu'il soit lu, en quelque endroit qu'il se trouve, qu'il soit dans le ciel ou appris par cœur sur la terre, qu'il soit sur la Table bien gardée ou sur des feuillets, qu'ils soit tracé sur des planchettes des enfants ou qu'il soit gravé dans la pierre, dans tous les cas et en tous lieux, le Qur'an est la parole d'Allah incréée.

Quiconque prétend que le Qur'an est créé ou dit : « C'est la parole d'Allah » et s'abstient de prendre nettement position ; quiconque doute ; quiconque reconnaît par la langue, la nature du Qur'an sans y croire en son for intérieur est un mécréant dont le sang est licite, qui se désavoue d'Allah et dont Allah se désavoue.

Quiconque doute qu'un tel homme soit mécréant ou s'abstient de faire son takfir est lui-même un mécréant. Allah a dit : **« préservé sur une Tablette bien gardée. » [Sourate Al-Buruj – V22]** et Il dit aussi : **« afin qu'il entende la parole d'Allah. » [Sourate At-Tawba – V6]** Allah dit encore : **« Tel est le commandement d'Allah qu'Il a fait descendre vers vous. » [Sourate At-Talaq – V5]**

Quiconque prétend qu'une seule lettre du Qur'an est créée est un mécréant, sans le moindre doute possible. Les versets du Qur'an et les preuves apportées par notre Prophète élu (Salla Allahu 'alayhi wa salam) sont sur ce point, trop nombreux pour être énumérés et trop éclatants pour rester inconnus.

### **Les Attributs d'Allah ta'ala :**

Il faut ensuite croire aux Attributs d'Allah tabaraka wa ta'ala, croire qu'Allah est vivant, qu'Il parle, qu'Il entend, qu'Il voit. Allah connaît les

secrets les plus impénétrables. Il connaît tout ce qui est dans la Terre et dans le Ciel, tout ce qui est apparent et tout ce qui est caché. Allah est sage, savant, glorieux, tout-puissant, affectueux, compatissant et miséricordieux. Il entend tout et Il voit tout, tout en étant sur son sublime belvédère. Il saisit et Il lâche. Il prend et Il donne. Il est au-dessus de Son Trône, distinct de Ses créatures. Il donne la mort et la vie. Il donne la pauvreté et la richesse. Il hait et Il agrée. Il parle et Il « rit » (yudhahak). Ni la somnolence ni le sommeil n'ont de prise sur Lui. Aucune feuille ne tombe dont Il n'ait connaissance. Il n'y a pas de graine dans les ténèbres de la terre, il n'y a rien d'humide et rien de sec qui ne se trouve dans un Livre clair.

### **La Vision d'Allah ta'ala :**

Il faut ensuite savoir qu'Allah, le jour de la Résurrection apparaîtra à ceux de Ses serviteurs qui croient. Ils Le verront et Allah les verra. Allah leur parlera et ils Lui parleront. Allah leur adressera le salut. Allah leur « rira » et ils riront. Ils ne seront pas éblouis et n'éprouveront ni indécision ni doute. Quiconque traite ces révélations de mensongères, les rejette ou les met en doute, quiconque attaque celui qui les transmet forge contre Allah 'azzawajel le plus grave des mensonges, se désavoue d'Allah et de Son Messager comme Allah et Son Messager se désolidarisent de lui. Telle est la doctrine que les gens de science professent et sur laquelle certains d'entre eux ont prêté serment.

### **Le Décret et le Destin :**

Il faut ensuite croire à la toute-puissance d'Allah dans le bien comme dans le mal, dans les choses les plus douces comme dans les plus amères, dans les plus petites comme dans les plus grandes. Tout ce qu'Allah 'azzawajel a décidé pour Ses serviteurs leur arrivera au moment voulu par Allah, ni avant ni après le moment préalablement connu d'Allah. Tout ce qui atteint les hommes ne pouvait les manquer et tout ce qui les manque ne pouvait les atteindre. Ce qui précède ne pouvait venir après ce qui suit, ni ce qui suit ce qui précède.

Pour établir ce dogme, on trouve dans le Qur'an et dans les traditions léguées par l'Elu (Salla Allahu 'alayhi wa salam), des preuves si évidentes et des arguments si sûrs qu'on ne saurait les rejeter. On

pourrait les rejeter qu'à la condition d'inventer des mensonges contre Allah 'azzawajel et de rivaliser avec lui dans Sa Toute-Puissance.

C'est en effet, en faveur du dogme que nous venons d'exposer que les Prophètes ont lancé leur appel et que les Livres ont été révélés. C'est le dogme sur lequel ont été et resteront d'accord, depuis le début de la création jusqu'à la fin des temps, les gens du Tawhid qui reconnaissent la souveraineté d'Allah et leur propre servitude, que ce soient des anges qu'Allah a rapprochés de Lui ou des Prophètes qu'Il a chargés de Son message. Tous sont unanimes à proclamer qu'il n'y a jamais rien eu et qu'il n'y aura jamais rien, dans les cieux et sur la terre, qui ne soit issu de la volonté d'Allah, de Son libre arbitre et de Son décret.

Les créatures sont toutes trop faibles et trop impuissantes par elles-mêmes pour faire naître, contre le pouvoir absolu d'Allah la moindre chose qui puisse s'opposer à sa volonté, l'emporté sur son libre choix ou repousser Son verdict. Croire à la Toute-Puissance divine, c'est s'acquitter d'un droit auquel on ne saurait échapper et d'une obligation qu'Allah a imposé à Ses créatures. Quiconque s'oppose à ce dogme, s'y dérobe ou l'attaque ; quiconque n'admet point les termes fixés par Allah, cherche à les définir et s'attribue un pouvoir personnel de libre décision, fait un premier pas vers l'hérésie. Les traditions nous rapportent en effet que la croyance en liberté humaine est le début de l'hérésie.

Le Prophète (Salla Allahu 'alayhi wa salam) a dit : « Les Qadariya et les Murji'as ont été maudits par la langue de 70 prophètes et je suis le dernier. » [Rapporté par Ad-Daraqatuni]

Il a dit aussi : « Allah a donné à chaque âme sa part de fornication. » [Rapporté par Al-Bukhary et Muslim]

### **Les Châtiments de la Tombe :**

Ensuite, il faut croire au châtement de la tombe, à Munkar et Nakir.

Le Prophète (Salla Allahu 'alayhi wa salam) a dit parmi les traditions que Bara' rapporte de lui : « Demandez à Allah Son aide contre le châtement de la tombe. Allah 'azzawajel a dit : **« il aura une vie pleine de gêne... » [Sourate Ta-ha – V124]**

Le Prophète (Salla Allahu 'alayhi wa salam) a dit : « Le mort s'assoit dans sa tombe. »

Et il a dit : « Si quelqu'un pouvait échapper à l'étreinte et à l'oppression de la tombe, Sa'd ibn Mu'ad y aurait échappé. » [Rapporté par Al-Bazzar]

Et Allah a dit : « **il aura une vie pleine de gêne...** » Les spécialistes du tafsir l'ont expliqué en disant : 'C'est le châtiment de la tombe.' »

Ensuite il faut croire à l'appel que lancera Israfil, pour faire sortir les morts de leurs tombes. Tu devras donc croire que tu mourras, que tu seras oppressé dans la tombe, que tu y seras interrogé et que tu ressusciteras un jour. C'est là un devoir impératif, une obligation. Quiconque nie ce dogme est un mécréant.

Le Prophète (Salla Allahu 'alayhi wa salam) a dit : « Vous serez sortis de vos tombes et réunis, sans chaussures, nus et non circoncis. » [Rapporté par Al-Bukhary et Muslim]

Allah tabaraka wa ta'ala a dit : « **le jour où ils sortiront des tombes, rapides...** » [Sourate Al-Ma'arj – V43] Quiconque nie un seul verset ou une seule lettre du Qur'an, quiconque rejette une seule des traditions transmises par le Messager d'Allah (Salla Allahu 'alayhi wa salam) est un kafir.

### **La Résurrection et le Sirat :**

Ensuite, il faut aussi croire à la Résurrection et au pont Sirat. Il faut aussi croire que la parole de ralliement des croyants sera : « Salam, Salam. »

Le Pont Sirat est comme nous le dit le hadith, plus tranchant qu'un sabre et plus fin qu'un cheveu.

### **Les Balances (Al-Mawazim) :**

Il faut aussi croire aux balances du Jugement comme Allah tabaraka wa ta'ala a dit : « **Au Jour de la Résurrection, Nous placerons les balances exactes.** » [Sourate Al-Anbiya – V47]

'Abd Allah ibn Mas'ud a dit : « On conduira les hommes à la balance et là ils se livreront à une violente dispute. »

Le Prophète (Salla Allahu 'alayhi wa salam) a dit : « La balance est dans « la main » (biyad) du Miséricordieux, Il la baisse ou Il l'élève. »

Quiconque met en doute ces croyances ou les traites de mensongères tombes dans une des formes les plus graves de l'athéisme. Les traditionnalistes, les gens de science, les ascètes et les pieux sont dans tous les pays, unanimes à proclamer que croire à ces dogmes est un devoir strictement obligatoire.

### **Le Bassin et l'Intercession :**

Ensuite il faut croire au bassin (Hawd) et à l'intercession.

Le Prophète (Salla Allahu 'alayhi wa salam) a dit : « J'ai un bassin entre Ayla et 'Adan. » Il faut comprendre par-là, que ce bassin est aussi grand que la distance qui sépare Ayla d'Adan. Les vasques (qui servent à y boire) sont aussi nombreuses que les étoiles dans le ciel.

Anas ibn Malik a dit : « Quiconque nie l'existence du Bassin nie la vérité. »

Un hadith dit : « Quiconque nie le Bassin ne saurait y boire. » [Rapporté par Abu Dawud]

### **Le Jour des Comptes (Al-Hisab) :**

Il faut ensuite croire à l'interrogatoire. Allah 'azzawajel interrogera les hommes sur l'esplanade du Jugement, Il leur demandera compte de tous leurs actes, grands et petits, de tous les crimes qu'ils auront commis. Les hommes sincères eux-mêmes auront à répondre de leur sincérité. Allah 'azzawajel a dit : « **Par ton Seigneur ! Nous les interrogerons tous, sur ce qu'ils oeuvraient.** » [Sourate Al-Hijr – V92-93]

Il rendra aux opprimés ce que leurs oppresseurs leur auront pris, aux bêtes sans corne ce que les bêtes à corne leur auront pris, aux faibles ce que les forts leur auront pris.

### **Le Paradis et l'Enfer :**

Ensuite, il faut croire qu'Allah 'azzawajel a créé le Paradis et l'Enfer avant d'avoir créé le monde. Les délices du Paradis ne disparaîtront jamais. Le Paradis restera à tout jamais verdure et délices. Les houris n'y mourront jamais, n'y connaîtront ni déclin ni décrépitude. Les fruits du Paradis et ses délices ne connaîtront aucune interruption, comme Allah 'azzawajel a dit : **« ses fruits sont perpétuels, ainsi que son ombrage. »** [Sourate Ar-Ra'd – V35] Le châtimement de l'Enfer sera éternel, éternel comme l'éternité d'Allah. Les gens de l'Enfer y resteront à tout jamais, ce seront ceux qui auront quitté ce bas-monde sans croire à l'unité d'Allah et sans se tenir à la Sunna.

### **L'intercession :**

Quant aux monothéistes (muwahhidin), ils sortiront de l'Enfer par l'intercession (du Prophète).

Le Prophète (Salla Allahu 'alayhi wa salam) a dit : « Mon intercession ira à ceux de ma communauté qui auront commis des fautes graves. » [Rapporté par At-Tirmidhi, Al-Hakim et d'autres]

### **Les anges :**

Ensuite, il faut croire aux anges et croire que Jibril est le messager de confiance qu'Allah a envoyé à Ses Prophètes. Croire aux anges est strictement obligatoire.

### **Avoir foi en tout ce avec quoi les Messagers sont venus :**

Egalement, c'est un devoir que de croire et donner une pleine et entière adhésion à tout ce que les Prophètes ont rapporté d'Allah et à tout ce qu'Allah 'azzawajel a dit. C'est là un droit dont il importe de s'acquitter. Un homme qui croirait à toutes les révélations transmises par les prophètes mais qui en rejetterait une seule, serait par ce seul refus, un mécréant aux yeux de tous les gens de science.

### **Création de l'homme et des Djins :**

Ensuite, il faut que croire qu'Allah 'azzawajel a créé les hommes, les hommes sont les créatures d'Allah. Allah les a créés comme Il l'a voulu et dans le but qu'Il a voulu. Parmi eux sont des croyants et des mécréants. Telle est la croyance proclamée par le Qur'an et révélée par les Envoyés. Il a créé Iblis, Iblis est le commandant en chef de l'armée des shayatins. Il égare les fils d'Adam, met la tentation dans leur cœur, les séduit, leur présente le mal sous les aspects du bien et les incite à s'opposer à leur Seigneur. Iblis est l'ennemi des hommes. Il circule en eux comme le sang, mais ses ruses ne causent pas de tort à ceux qui se cramponnent à Allah. Les versets du Qur'an qui parlent d'Iblis et de son histoire sont trop nombreux pour pouvoir être énumérés. Quiconque nie l'existence des djins, d'Iblis, des shayatins, des créatures en rébellion contre Allah, quiconque nie la séduction trompeuse qu'ils exercent est un mécréant qui nie les signes d'Allah et traite Son Livre de mensonger.

#### **Les Attributs ambigus, informatifs (As-Sifatu al-Khabariya) :**

Ensuite, il faut croire, accepter et attester tous ce que les savants et les traditionnalistes dignes de confiance rapportent du Prophète (Salla Allahu 'alayhi wa salam). Il faut accepter pleinement, ne pas soulever d'objections, ne pas dire 'Pourquoi et Comment ?', ne pas chercher à le ramener à des réalités intelligibles ni essayer de le comprendre par des analogies. Il ne faut l'expliquer que conformément à l'explication qu'en a donné le Prophète (Salla Allahu 'alayhi wa salam) ou un des hommes de science de la communauté, parmi ceux dont la parole peut être considérée comme un remède et une preuve. Ainsi doivent être compris les ahadiths qui concernent les Attributs et la vision d'Allah.

C'est ainsi qu'il est rapporté qu'Allah 'azzawajel met les cieux sur un usbu' (« un doigt ») et les terres sur un usbu'. [Hadith rapporté par Al-Bukhary]

Qu'Allah 'azzawajel met son qadam (« pied ») dans l'Enfer et que l'Enfer dit : « Jamais ! Jamais ! » [Rapporté par Ibn Abi 'Asim]

Que les cœurs des croyants sont deux des isbiayn (« doigts ») du Miséricordieux. [Rapporté par Muslim, At-Tirmidhi et d'autres]

Qu'Allah 'azzawajel est au-dessus du Trône.

Que le Trône fait entendre un bruit comparable celui d'une monture nouvelle. [Rapporté par Abu Dawud]

Qu'Allah 'azzawajel a tiré la descendance d'Adam du dos de ce dernier, de sa « main droite » (biyadihi) et que chacune des « mains » d'Allah est une « main » droite bénie. Le Prophète a dit : Celle-ci pour celle-là, peu importe ! » [Rapporté par Al-Hakim, Ibn Abi 'Asim et d'autres]

On ne devra pas traité le visage de l'homme de chose laide. Allah a en effet créé Adam à son « image ». [Rapporté par Al-Hamidi et 'Abd ibn Humayd]

Le Prophète (Salla Allahu 'alayhi wa salam) a dit : « J'ai vu Allah sous telle « image ». » [Rapporté par At-Tirmidhi, Ibn Abi 'Asim et d'autres]

Ces ahadiths ont été rapportés par les Compagnons les plus dignes de confiance et après eux, par les 'ulémas les plus éminents, comme Ibn 'Umar, 'Aisha, Abu Hurayra, Ibn 'Abbas, Jarir ibn 'Abd Allah, Anas ibn Malik etc...

On croira qu'Allah tabaraka wa ta'ala nuzul (« descend ») chaque nuit, vers le ciel le plus proche.

On ne devra jamais, à l'occasion de cette tradition et de toutes les autres dire : « Comment ? » ni « Pourquoi ? ». On s'en remettra à la Toute-Puissance divine et on aura foi dans l'invisible car les raisons individuelles sont impuissantes à s'élever à la connaissance de ce mystère. C'est dans un acte de foi, un abandon à la tradition, une entière adhésion à l'enseignement du Prophète (Salla Allahu 'alayhi wa salam) que réside le principe même de toute science et la source de toute conduite droite. On ne cherchera pas à comprendre ce hadith et tous les hadiths semblables par des analogies et on ne cherchera pas à les illustrer par des exemples et des comparaisons.

### **La descente de 'Isa ('Alayhi salam) :**

Il faut croire aussi que 'Isa fils de Maryam ('Alayhi salam) descendra du ciel sur la terre, qu'il brisera alors la croix, qu'il tuera le porc et qu'il n'y aura plus alors qu'un seul appel.

### **La sortie du Dajjal :**

Ad-Dajjal surgira à la fin de cette communauté, il n'y aucun doute à cela. L'un de ses yeux sera comparable à un grain de raisin flottant. Il foulera toute la terre à l'exception de la Mecque et de Médine.

'Isa fils de Maryam ('Alayhi salam) le tuera à la porte Est de Ludd, en Palestine à un mille de distance de Ramla.

### **L'Ange de la mort :**

Ensuite, il faut croire aussi à l'ange de la mort (Salla Allahu 'alayhi wa salam). Il saisira les âmes qui iront ensuite retrouver leur corps dans les tombes.

### **La Trompe (d'Israfil) :**

Il faut croire aussi à la trompe du Jugement Dernier. Cette trompe est une corne dans laquelle soufflera Israfil.

### **Entre Allah et Ses Prophètes :**

Allah a parlé à Musa et Il a pris Ibrahim pour ami et 'Isa fils de Maryam est « l'esprit » d'Allah et Son verbe. Il a ressuscité les morts, il a guéri les aveugles et les lépreux. Il a tiré de l'argile un oiseau, tout cela grâce à la Toute-Puissance d'Allah 'azzawajel, à sa libre décision et à sa volonté.

### **Quelques Attributs ambigus, informatif (Sifat al-Khabariya) :**

Il faut aussi croire qu'Allah 'azzawajel a créé Adam de Sa « main » (yad) et qu'Il a planté de sa « main », le jardin du Paradis. [Rapporté par Al-Hakim]

Et aussi à cette tradition : « Ô fils d'Adam ! Evoque-moi en toi et Je t'évoquerai en moi. Evoque-moi dans une assemblée et Je t'évoquerai dans des assemblées meilleures que celles dans lesquels tu m'auras évoqué. » [Rapporté par Al-Bukhary et Muslim]

Et cette tradition : « Quiconque se rapproche de Moi d'un empan, Je me rapproche de lui d'une coudée. Quiconque se rapproche de moi en marchant, Je m'approcherai de lui en « courant ». »

« Ton Seigneur « s'étonnerait » d'un jeune homme qui serait sans caprice d'enfant. » [Rapporté par Ahmad]

« Notre Seigneur « rit » du désespoir de Ses serviteurs et de leur désir de se rapprocher d'un autre que Lui. » [Rapporté par Al-Khatib]

« Il ne manquera jamais d'un Seigneur pour « rire » en bien. »

« N'insultez pas le temps car le temps c'est Allah. » [Rapporté par Al-Bukhary, Ahmad et d'autres]

« Entre le ciel et la terre est une distance de cinq cent années. Il en est de même de la hauteur de chaque ciel. Et il en est de même d'un ciel à l'autre. » [Rapporté par Ibn Abi 'Asim]

Tous ces ahadiths et les autres semblables doivent être admis dans les termes où ils sont rapportés. On ne doit pas soulever d'objections contre eux, ni chercher à les comprendre par des analogies, ni poser de questions à leur sujet. Les 'ulémas les ont transmis, les savants les plus éminents les ont admis, sans poser de questions pour les expliquer et ils sont d'avis que les connaître, c'est renoncer à discuter sur leur sens (ma'na).

### **Mémorisation du Qur'an :**

Ensuite, il faut croire que le Qur'an est conservé dans le cœur des hommes. Quiconque connaît le Qur'an par cœur est appelé « porteur du Livre (d'Allah 'azzawajel) ».

Le Prophète (Salla Allahu 'alayhi wa salam) : « Quiconque n'a pas en son cœur, une partie du Qur'an est comparable à une maison en ruines. » [Rapporté par At-Tirmidhi]

Le Prophète (Salla Allahu 'alayhi wa salam) : « Que les exemplaires du Qur'an que vous portez suspendus ne vous affligent point. Allah

'azzawajel ne punit pas un homme qui sait le Qur'an par cœur. »  
[Rapporté par Al-Bukhary]

### ***Le récit de Musa et de l'Ange de la mort ('Alayhum salam) :***

Il faut reconnaître aussi le hadith de Musa ('Alayhi salam) avec l'Ange de la mort qu'il a giflé. Un innovateur au jugement faible peut seul rejeter ou nier ce hadith rapporté sur Musa. Telle est en effet la croyance des gens de science au sujet de ceux qui rejettent ce hadith ou se refusent à prendre position.

### ***Le Prophète et le Qarin :***

Le Prophète (Salla Allahu 'alayhi wa salam) a dit : « Il n'est personne qui n'ait pour compagnon inséparable (qarin) un djin auquel il a été confié. » On lui demanda : 'Et toi aussi Messager d'Allah ?'  
« Oui moi aussi avec cette différence toutefois qu'Allah m'a donné Son aide contre lui. Je me sou mets et il ne m'ordonne que le bien. »  
[Rapporté par Muslim et Ad-Darimi]

### ***La prééminence du Prophète, des lumières et son âme :***

Notre Prophète est le premier des Prophètes à avoir été créé et il a été le dernier à être envoyé. [Rapporté par At-Tabarani et Ibn Sa'id]  
Sa mère quand elle le mit au monde, vit une lueur illuminer pour lui, les palais de Syrie.

### ***La religion du Prophète avant la mission :***

Quiconque prétend que Muhammad suivait avant sa mission la religion des siens forge le plus grand des mensonges contre le Messager d'Allah (Salla Allahu 'alayhi wa salam). On ne doit pas adresser la parole à un homme qui tient de semblables paroles, ni rester en sa compagnie.

### ***Parmi les caractéristiques de la Muhammadiya :***

On devra dire aussi que notre Prophète (Salla Allahu 'alayhi wa salam) est né circoncis avec le cordon noué. [Rapporté par Al-Bayhaqi]

Qu'il voyait derrière lui comme il voyait devant lui. [Rapporté par As-Suyuti et d'autres]

### **Al-Isra et Al-Mi'raj :**

On devra croire que le Prophète monta sur le Buraq et qu'il se rendit à Jérusalem au cours de la même nuit. Il fit avec al-Buraq, l'ascension du ciel (al-mi'raj) jusqu'à se rapprocher de Son Seigneur. Il mit pied à terre, il n'y avait alors que la distance de deux arcs ou moins encore.

Allah 'azzawajel lui mit al-yad entre les deux épaules. Il sentit la fraîcheur d'al-yad d'Allah entre ses deux seins et il apprit alors la destinée des premières et dernières générations humaines. [Rapporté par Al-Bukhary]

Muhammad, le plus noble des Prophètes (Salla Allahu 'alayhi wa salam), le plus élevé en dignité, le plus proche d'Allah 'azzawajel et le plus chéri de Lui, viendra le Jour de la Résurrection, il intercèdera et son intercession sera agréée. Il sollicitera (Allah) et ses demandes recevront satisfaction. Il prendra place sur le Trône avec Son Seigneur et ce privilège n'appartiendra à nul autre.

Ainsi Nafi' (pour expliquer ce verset): « **afin que ton Seigneur te ressuscite en une position de gloire.** » [Sourate Al-Isra – V79] d'après Ibn 'Umar et le Prophète (Salla Allahu 'alayhi wa salam) : « Allah le fera asseoir avec Lui sur le Trône. »

Et la même explication de ce verset est donnée par Mujahid ainsi que le rapporte Muhammad ibn Fudayl d'après al-Layth.

### **Les Compagnons :**

Il faut ensuite croire et savoir qu'après les Prophètes et les Envoyés, le meilleur des hommes, le plus éminent, le plus considéré auprès d'Allah 'azzawajel, le plus digne de l'autorité du Prophète (Salla Allahu 'alayhi wa salam) est Abu Bakr as-Siddiq, 'Abd Allah ibn 'Uthman, 'Atiq ibn Abi Quhafa (Radiya Allahu 'anhu).

Sache que le jour de la mort du Messenger d'Allah (Salla Allahu 'alayhi wa salam), il n'y avait pas, à la surface de la terre, un autre homme qui

réunît tous les métiers que nous venons d'énumérer. Qu'Allah le couvre de Sa Miséricorde !

Après (Abu Bakr) vient, dans le même ordre de mérite, Abu Hafs 'Umar al-Khattab (Radiya Allahu 'anhu), surnommé al-Faruq.

Après eux vient, dans le même ordre de mérite, 'Uthman ibn 'Affan (Radiya Allahu 'anhu), Abu 'Abd Allah et Abu 'Amr, l'homme aux deux lumières.

Ensuite et toujours dans le même ordre de mérite vient Abu al-Hasan 'Ali ibn Abi Talib (Radiya Allahu 'anhu), l'homme aux tempes chauves et rempli de science de foi et de conviction, le gendre du Messenger d'Allah (Salla Allahu 'alayhi wa salam) et le cousin du sceau des Prophètes (Salawat Allahu 'alayh wa rahmatih wa barakatuh 'alayhum ajma'in). C'est en les entourant d'amour et en reconnaissant leur mérite que l'on fait triompher la religion, que l'on parachève la Sunna et que l'on fait éclater la preuve.

Sufyan ath-Thawri (Rahimahu Llah) a dit : « N'insulte pas les Salafs et tu entreras en paix au Paradis. »

On devra témoigner que les dix (élus) entreront au Paradis, sans le moindre doute et sans la moindre exception. Ce furent les Compagnons du Prophète (Salla Allahu 'alayhi wa salam) dans la grotte du mont Hira. Ce sont : Abu Bakr, 'Umar, 'Uthman, 'Ali, Talha, az-Zubayr, Sa'd, Sa'id, 'Abd ar-Rahman ibn 'Awf et Abu 'Ubayda ibn al-Jarrah, nul ne saurait les dépasser en mérite et en bien.

On témoignera qu'entreront au Paradis tous ceux en faveur desquels le Prophète (Salla Allahu 'alayhi wa salam).

On témoignera que Hamza est le maître des martyrs. [Rapporté par At-Tabarani, As-Suyuti et d'autres]

Que Ja'far at-Taiyar ira au Paradis. [Rapporté par Al-Bukhary]

Que Hasan et Husayn sont les deux maîtres des jeunes hommes qui entreront au Paradis. [Rapporté par At-Tirmidhi, Ibn Majah et d'autres]

On témoignera que les Muhajirin et tous les Ansar iront au Paradis, qu'Allah est satisfait d'eux, que leur repentir sera agréé et qu'ils jouiront de la miséricorde divine. Il faut aussi savoir et bien ancrer dans le cœur que tout homme qui a vu le Prophète (Salla Allahu 'alayhi wa salam), qui a été le témoin (de sa vie), qui a cru en lui et l'a suivi, ne fût-ce que pendant une heure, est supérieur en mérite à ceux qui ne l'ont pas vu et n'ont pas été les témoins, quand bien même pourraient-ils se prévaloir de bonnes œuvres de l'humanité tout entière.

Il faut invoquer Sa Miséricorde à tous les Compagnons du Messager d'Allah, aux plus grands comme aux plus petits, aux premiers comme aux derniers. Il faut rappeler leurs splendeurs, évoquer leurs vertus, imiter leur noble exemple et suivre leurs traces. La vérité est dans tout ce qu'ils ont dut et le bien dans ce qu'ils ont fait.

### **Jugement sur ceux qui commettent des péchés :**

Tous les 'ulémas sans le moindre désaccord, sont unanimes à affirmer qu'aucun de ceux qui se tournent vers la Qibla pour prier ne saurait être excommunié (takfir) pour une faute, ni sorti de l'Islam pour une désobéissance à Allah. Nous avons de l'espoir pour l'homme qui agit bien et nous avons des craintes pour l'homme qui agit mal. Nous ne professons pas sur ce point, la croyance des Mu'tazila qui disent que quiconque dans sa vie, commet une seule faute ou vol indûment d'un seul grain est un mécréant. Soutenir une telle croyance, c'est forger contre Allah 'azzawajel le plus grave des mensonges et se désavouer des qualités de bienveillance, de miséricorde, de clémence, de charité, de pardon, d'indulgence sous lesquelles Lui-même s'est décrit.

Soutenir une telle croyance, c'est également prétendre que les Prophètes, depuis Adam, ont tous été des mécréants. Allah 'azzawajel a dit : **« Adam désobéit ainsi à son Seigneur et il s'égara. » [Sourate Ta-Ha – V121]** Allah a décrit les fautes des Prophètes (Salawatu Allah 'alayhum) dans de nombreux passages du Qur'an. Les frères de Yusuf agirent injustement à son égard, ils manquèrent à la piété qu'ils devaient à leur père et désobéirent à leur Maître. Ce furent cependant des hommes de bien et ils comptent parmi ceux qui entreront au Paradis. Enfin, Allah 'azzawajel a dit de Son Prophète Muhammad (Salla Allahu 'alayhi wa salam) : **« afin qu'Allah te pardonne tes péchés, passés et futurs. » [Sourate Al-Fath – V2]** \*Note : Par péchés, il faut

entendre erreurs minimales. Et Allah 'azzawajel a dit : « **Qu'Allah te pardonne! Pourquoi leur as-tu donné permission...** » [Sourate At-Tawba – V43]

***L'interdiction d'entrer dans les évènements de grands troubles (fitna) :***

Nous nous abstenons ensuite d'intervenir dans les questions qui ont pu surgir entre les Compagnons du Messager d'Allah (Salla Allahu 'alayhi wa salam). Les Compagnons ont en effet participé, aux mêmes combats pour la foi et ont dépassé les autres hommes par leur mérite. Allah d'autre part leur a pardonné. Il nous a aussi ordonné de solliciter pour eux de Son pardon et de se rapprocher de Lui en les aimants. Allah a imposé ce devoir par la langue de Son Prophète (Salla Allahu 'alayhi wa salam), en sachant ce qu'il devait leur arriver et en n'ignorant point qu'ils allaient se combattre. Mais si les Compagnons ont été mis au-dessus des autres hommes, c'est parce que remise leur a été faite des fautes qu'ils ont pu commettre dans leur disputes, involontairement ou intentionnellement et qu'il leur a été pardonné.

On ne devra donc pas regarder l'histoire de Siffin, ni celle de la bataille du Chameau, ni celle de la bataille de la Maison, ni aucun des livres consacrés à d'autres disputes qui ont pu surgir entre les Compagnons. On ne doit pas recopier ces livres, ni pour soi-même ni pour les autres. On ne doit pas les recevoir d'un autre, ni les lire à un autre, ni les entendre de ceux qui les transmettent. Tous les plus grands savants de cette communauté sont unanimes à soutenir la défense que nous venons de formuler. Citons parmi eux : Hammad ibn Zayd, Yunus ibn 'Ubayd, Sufyan ath-Thawri, Sufyan ibn 'Uyayna, 'Abd Allah ibn Idris, Malik ibn Anas, Ibn Abi Dhib, Ibn al-Munkadir, Ibn al-Mubarak, Shu'ayb ibn Harb, Abu Ishaq al-Fazari, Yusuf ibn Asbat, Ahmad ibn Hanbal, Bishr ibn al-Harith et 'Abd al-Wahhab al-Warraq.

Tous ces savants ont été d'avis qu'il fallait interdire ces livres, interdire de les regarder ou d'en entendre la lecture. Ils ont mis en garde à aller les rechercher ou à les réunir. On attribue à ces savants, au sujet de ceux qui s'adonnent à ces pratiques, de nombreux jugements qui en des termes différents, expriment tous la même idée : la réprobation qui s'attache à ces pratiques et le blâme sévère qui frappe ceux qui transmettent ces livres ou en écoutant la lecture.

### **La vertu de la mère des croyants 'A'isha :**

On témoignera aussi que 'A'isha, la fille d'Abu Bakr as-Siddiq (Radiya Allahu 'anha), est une femme véridique et pure, innocentée par une révélation céleste que la langue de Jibril ('Alayhi salam) a transmise d'Allah 'azzawajel , que l'on peut lire dans le Livre d'Allah, qui est fermement établie dans le cœur des hommes de cette communauté et les exemplaires du Qur'an et cela jusqu'au Jour de la Résurrection. Elle est l'épouse du Prophète (Salla Allahu 'alayhi wa salam), innocente et pure, c'est une femme de bien et de vertu. Elle sera l'épouse et la compagne du Prophète au Paradis. Elle est la mère des croyants en ce bas-monde comme dans l'autre. Quiconque doute de ces révélations, les attaque ou se refuse à prendre position, accuse de mensonge le Livre d'Allah, met en doute le message du Messenger d'Allah (Salla Allahu 'alayhi wa salam) et prétend qu'elles viennent d'un autre qu'Allah 'azzawajel. Allah 'azzawajel a dit : **« Allah vous exhorte à ne plus jamais revenir à une chose pareille si vous êtes croyants. »** [Sourate An-Nur – V17] Quiconque nie ces révélations se détache de la foi.

### **L'amour des Compagnons :**

On devra aimer tous les Compagnons du Messenger d'Allah (Salla Allahu 'alayhi wa salam) selon leur rang et leur place, les uns après les autres, parmi ceux qui prirent part à Badr (1<sup>ère</sup> bataille), au pacte de Bay'a ar-Ridwan, à al-Hudaybiya et à la bataille d'Uhud. Tous ces Compagnons sont en effet des gens de nobles mérites et d'un rang éminent, qui se sont distingués par leurs antécédents dans la lutte pour la foi (Rahimahumu Llah).

### **Mu'awiya ibn Abi Sufyan :**

Il faut demander d'accorder Sa miséricorde à Abu 'Abd ar-Rahman Mu'awiya ibn Abi Sufyan, qui fut le frère de Umm Habiba, l'épouse du Messenger d'Allah (Salla Allahu 'alayhi wa salam) et la tante maternelle de tous les croyants et le secrétaire de la Révélation. On devra évoquer ses mérites et transmettre les traditions du Messenger d'Allah (Salla Allahu 'alayhi wa salam).

Ibn 'Umar rapporte : « Nous étions avec le Messenger d'Allah (Salla Allahu 'alayhi wa salam) quand il nous dit : 'Par ce chemin étroit

entrera vers vous un homme qui ira au Paradis. Et nous vîmes entre Mu'awiya (Rahimahu Llah). Tels sont la place et le rang de Mu'awiya, il importe de le savoir.

***Aimer pour Allah et détester pour Allah :***

Tu aimeras pour Allah tous ceux qui lui ont obéi, quand bien même seraient-ils complètement étrangers et quand bien même s'opposeraient-ils à tes ambitions en ce bas-monde.

Tu détesteras en Allah tous ceux qui se sont rebellés contre Lui ou qui ont pris le parti de Ses ennemis, quand bien même seraient-ils tes proches parents et quand bien même favoriseraient-ils tes ambitions en ce bas-monde.

Tu adopteras donc cette croyance et tu l'affirmeras avec certitude, sans émettre une opinion personnelle et sans prêter l'oreille à ceux qui en émettent. Une opinion personnelle peut aussi bien être erronée que juste.

***Interdiction de polémiquer et de tenir compagnie au gens de l'Innovation :***

Tu ne tiendras pas compagnie à des gens de querelle, car ils discutent et polémiquent sur les signes d'Allah. Attention aussi aux vaines polémiques et aux débats en matière de religion car une telle attitude engendre la haine chez celui qui l'adopte et le conduit, fût-il attaché à la Sunna vers les innovations.

La première défaillance qui, pour un homme de la Sunna s'insinue dans sa religion découle du fait que, pour engager une dispute avec un innovateur, il le fréquente et engage la discussion avec lui. On n'est pas sûr alors que ne se glisse ensuite, en lui, quelque croyance subtile ou quelque thèse vicieuse, qu'elle réussisse ou non à le séduire. Il éprouvera en effet le besoin, pour réfuter son contradicteur de mettre à une telle épreuve son jugement personnel qu'il soutiendra des idées qui n'ont aucun fondement dans l'exégèse Coranique, dans le texte révélé ou dans la vie du Messenger d'Allah (Salla Allahu 'alayhi wa salam).

Il faut ensuite s'abstenir d'intervenir dans toute guerre civile mais se tenir à l'écart. Il ne faut pas s'insurger les armes à la main contre le chef de l'Etat même s'il est injuste.

'Umar ibn al-Khattab (Radiya Allahu 'anhu) a dit : « Si on t'opprime, patiente, si l'on te prive (d'un droit), patiente. »

Le Prophète (Salla Allahu 'alayhi wa salam) a dit à Abu Dharr : « Patiente même si tu dois obéir à un esclave abyssin. »

Tous les 'ulémas, que ce soient les jurisconsultes ou des traditionnalistes, des gens de dévotion, de piété ou d'ascèse, depuis le début de cette communauté jusqu'à nos jours, ont été unanimes à proclamer que les prières du Vendredi et des deux fêtes, que les cérémonies de Mina et de 'Arafat que les expéditions militaires, le jihad et les sacrifices doivent être faits avec tout émir, que ce soit un homme de bien ou un homme pervers. Il est permis de verser à ces émirs l'impôt foncier (kharaj), les aumônes (sadaqat) et la dîme ('ushr).

Il est permis de prier dans les vastes mosquées qu'ils édifient et d'utiliser des passerelles ou des ponts qu'ils font construire.

Il est permis de s'adonner au commerce sous toutes ses formes, à l'agriculture et aux différentes sortes de métiers, à toute époque et avec n'importe quel émir en se conformant aux prescriptions du Qur'an et de la Sunna. L'injustice du prince ou l'iniquité du tyran ne sauraient en effet à nuire à l'homme qui veille sur sa religion et qui suit fidèlement la Sunna de son Prophète (Salla Allahu 'alayhi wa salam), si lui-même ne fait rien qui ne soit conforme au Livre et à la Sunna. Inversement à l'homme qui sous un imam juste, conclut une vente contraire au Livre et à la Sunna, la justice de son imam ne saurait servir à rien.

Il est aussi permis de s'adresser à la juridiction de leurs juges, de leur demander l'application des peines pénales (hudud) et des peines du talion (qisas), de réclamer justice en s'adressant à leurs émirs ou leurs autorités de police.

Il faut obéir aux agents qu'ils nomment quand bien-même seraient-ce des esclaves abyssins sauf dans une désobéissance à Allah 'azzawajel. Car nul ne doit obéissance à un homme dans une désobéissance à Allah.

### **Le conseil aux imams musulmans et à la communauté :**

Ensuite, il faut considérer comme un acte de religion que de donner ses bons conseils aux imams et à tous les autres membres de la communauté, aussi bien dans le domaine de la religion que dans celui de la vie matérielle. Il faut vouloir le bien de tous les musulmans, aimer pour eux ce que l'on aime pour soi, détester pour eux ce que l'on déteste pour soi.

### **Interdiction de consulter les innovateurs :**

Il ne faut jamais consulter un innovateur en matière de religion et ne jamais en faire son compagnon de voyage. Il faut même si possible, éviter son voisinage. C'est agir conformément à la Sunna que de tenir à l'écart quiconque professe une des idées que nous avons précédemment exposées, que de le fuir, que de lui témoigner de l'hostilité, que de fuir tous ceux qui prennent son parti, l'aident, le défendent ou le fréquentent, quand bien même afficheraient-ils par rai leurs leur attachement à la Sunna.

## **SECTION 3 : Questions sur la Sunna des adorations et des coutumes**

C'est suivre la Sunna que de procéder à l'élévation des mains au moment de l'ouverture de la prière, au moment de l'inclinaison et au moment où son relève après l'inclinaison. Cette pratique est un surplus de bonnes actions. [Rapporté par Al-Bukhary et Muslim]

Le Prophète (Salla Allahu 'alayhi wa salam) a dit : « Dans chaque signe, il y a une bonne action. » [Rapporté par At-Tabarani]

C'est suivre la Sunna que d'essuyer les khuffayns à la suite d'une impureté mineure, à la condition d'avoir mis ses chaussons alors que l'on était en état de pureté et ce pendant pour un délai de 3 jours et 3 nuits quand on est en voyage et durant 1 jour et 1 nuit quand on est résidant. Telle est en effet la Sunna que le Prophète (Salla Allahu 'alayhi wa salam) et ses Compagnons instaurèrent et appliquèrent et qu'adoptèrent ensuite les premières générations de musulmans et les gens de science. Seuls des innovateurs qui contredisent le Prophète

(Salla Allahu 'alayhi wa salam), s'écartent de la Sunna et rejettent ses paroles peuvent condamner et rejeter semblable parole.

C'est suivre la Sunna que de hâter le repas du soir pour la rupture du jeûne et de retarder le repas de l'aube qui précède le jeûne.

C'est aussi suivre la Sunna que de se hâter de faire la prière du Maghrib dès que le soleil disparaît sur l'horizon, avant l'apparition des étoiles.

En effet, le Prophète (Salla Allahu 'alayhi wa salam) a dit : « Ma communauté ne cessera d'être dans le bien tant qu'elle hâtera l'iftar et retardera le sahur. » [Rapporté par Ahmad]

Le Prophète (Salla Allahu 'alayhi wa salam) a dit aussi : « Les hommes ne cesseront d'être dans le bien tant qu'ils ne retarderont pas la prière du soir jusqu'au moment où les étoiles s'entremêlent. » [Rapporté par Al-Hakim]

Sulayman ibn Dawud al-Awdi a dit : « Je faisais avec 'Ali ibn Abi Talib la prière du Maghreb sans savoir si le soleil était couché ou non. »

C'est suivre la Sunna pour l'homme qui veut divorcer sa femme, que de ne prononcer qu'une répudiation, pendant que sa femme est en état de pureté menstruelle et en s'abstenant d'avoir dès lors tout rapport sexuel avec elle, puis de la laisser jusqu'à la fin de la 'idda (période d'attente). Divorcer sa femme par une triple formule de répudiation au cours d'une même période de pureté menstruelle et après avoir eu avec elle des rapports sexuels, ou le faire pendant une période menstruelle, c'est procéder à une répudiation d'innovation. La femme est alors interdite à tout jamais à son mari, elle ne peut lui redevenir permise qu'à la condition d'avoir contracté un mariage avec une autre personne, être devenue veuve ou avoir été répudiée après la consommation de ce second mariage.

C'est suivre la Sunna que de prononcer à quatre reprises le takbir (Allahu akbar) durant la prière funéraire. Si l'imam fait alors plus de 4 takbirat, c'est se conformer à la Sunna que de le suivre même si l'on est d'avis que cette prière ne comporte que 4 takbirat.

Ibn Mas'ud a dit : « Fais autant de takbir que ton imam en fait. »  
[Rapporté par 'Abd ar-Razzaq, At-Tabarani et d'autres]

C'est suivre la Sunna que de ne pas prononcer à haute voix la formule :  
« Bismillahi ar-Rahman ar-Rahim ».

Et de ne pas faire al-qunut dans la prière du Fajr à moins que les musulmans ne soient exposés à quelque menace subite de la part de leurs ennemis, dans ce cas l'imam fait le qunut et les fidèles le suivent.

La prière d'al-Witr (prière après l'Isha) est constituée par une rak'a nettement séparée de la prière qui précède. [Rapporté par Muslim]

Le Qunut se fait après l'inclinaison. [Rapporté par Al-Bukhary, Ibn Majah et d'autres]

Il est Sunna de ne pas répéter les phrases dans l'iqama. [Rapporté par Al-Bukhary et Muslim]

Il est Sunna que de faire une prière de 2 rak'a avant de s'asseoir dans la mosquée, le vendredi ou au moment où l'imam fait son sermon à condition d'avoir les petites ablutions. [Rapporté par Muslim, Ad-Darimi et d'autres]

Il est Sunna que d'être silencieux et d'écouter le sermon, de tourner son visage vers l'imam quand on peut le voir et si on ne peut pas le voir, d'écouter en silence.

Le Prophète (Salla Allahu 'alayhi wa salam) a dit : « Quiconque dit 'chut' pendant que l'imam fait le sermon, a effectivement parlé et pour quiconque parle, il n'y a pas de prière du Jumu'a. » [Rapporté par Ad-Darimi et Ad-Daraqutni]

Il a dit aussi : « Quiconque parle pendant que l'imam fait le sermon est comparable à un âne chargé de livres. » [Rapporté par Ahmad]

Il a dit encore : « Quiconque parle pendant que l'imam fait le sermon n'a pour toute part de son Jumu'a, qu'une poignée de terre. »  
[Rapporté par Ahmad]

Il est Sunna que de saluer (taslim) tous ceux auprès de qui l'on passe quand on entre dans une mosquée ou dans un autre lieu et de saluer quand on sort. [Rapporté par Abu Dawud]

Il ne faut rien interdire de ce qu'Allah 'azzawajel a permis. Quiconque interdit ce qu'Allah a permis, forge un mensonge contre Allah, rejette sa parole, transgresse ses ordres et commet une injustice. Allah 'azzawajel a dit : **« Que dites-vous de ce qu'Allah a fait descendre pour vous comme subsistance et dont vous avez alors fait des choses licites et des choses interdites? - Dis: « Est-ce Allah qui vous l'a permis? Ou bien forgez-vous (des mensonges) contre Allah? » [Sourate Yunus – V59]** Allah a dit : **« Ô les croyants: ne déclarez pas illicites les bonnes choses qu'Allah vous a rendues licites. Et ne transgressez pas. Allah, (en vérité,) n'aime pas les transgresseurs. » [Sourate Al-Ma'ida – V87]**

Allah a blâmé les juifs pour avoir interdit les chamelles égorgées rituellement, qu'Il leur avait permises ainsi qu'aux autres hommes. Il 'azzawajel dit : **« Toute nourriture était licite aux enfants d'Israël(30), sauf celle qu'Israël lui-même s'interdit avant que ne descendît la Thora. Dis-[leur]: « Apportez la Thora et lisez-la, si ce que vous dites est vrai ! » [Sourate Al-'Imran – V93]** Allah 'azzawajel a dit ensuite : **« Donc, quiconque, après cela, invente des mensonges contre Allah... ceux-là sont, donc, les vrais injustes. » [Sourate Al-'Imran – V94]**

Les Rawafidh ont ensuite ressemblé aux juifs en interdisant ce qu'Allah a permis, ils ont rejeté la parole d'Allah 'azzawajel et ont forgé contre lui des mensonges. C'est ainsi qu'ils ont interdit le poisson appelé Jirri et la viande des chamelles égorgées rituellement.

Le Messager d'Allah (Salla Allahu 'alayhi wa salam) a dit : **« Celui qui interdit ce qu'Allah a permis est comme celui qui permet ce qu'Allah a interdit. »** [Rapporté par At-Tabarani] Et la plupart d'entre eux (les rawafidh) qui interdisent ces nourritures et considèrent comme péché d'en manger s'en vont peut-être par ailleurs forniquer, boire du vin et s'accaparer injustement du bien d'autrui. Il est des gens qui n'accordent pas une grande importance au fait que les Rawafidh interdisent ces nourritures et qui minimisent cet acte de leur part. C'est cependant là, aux yeux des 'ulémas une faute grave et un acte honteux. Formuler de semblables interdictions, c'est en effet rivaliser avec Allah, rejeter Sa parole en interdisant ce qu'Il a permis, rendre étroit ce qu'Il a voulu large et frapper d'interdiction ce qu'il a laissé

permis. Allah a cité et dénombré pour nous, tous Ses bienfaits et toutes Ses faveurs dans cette parole : **« Et c'est Lui qui a assujéti la mer afin que vous en mangiez une chair fraîche. »** [Sourate An-Nahl – V14]

Le Prophète (Salla Allahu 'alayhi wa salam) a dit aussi en parlant de la mer : « Son eau est pure et les cadavres des animaux marins sont licites. » [Rapporté par Ahmad, Malik, Ibn Hibban et d'autres]

Allah savait que le jirri vit dans la mer, comment d'ailleurs aurait-il pu l'ignorer puisqu'Il l'a créé ? Le Messager d'Allah (Salla Allahu 'alayhi wa salam) savait lui aussi que le jirri est un animal marin. Peut-on donc penser qu'Allah et Son Prophète auraient oublié de faire une exception pour interdire ce poisson ?

Allah d'autre part, a fait de l'égorgement rituel d'une chamelle une des œuvres les plus importantes par lesquelles l'homme cherche à se rapprocher de lui et à gagner son salut. Allah 'azzawajel a dit : **« Nous vous avons désigné les chameaux (et les vaches) bien portants pour certains rites établis par Allah. Il y a en eux pour vous un bien. »** [Sourate Al-Hajj – V36] C'est ainsi qu'Allah a imposé comme réparation au pèlerin qui a profané son pèlerinage en enfreignant la plus grave des interdictions, l'acte de chair, de sacrifier rituellement par une chamelle.

Isra'il ibn Abi Ishaq rapporte : « J'apporterai un jour un poisson appelé jirri à la maison de Zayd ibn 'Ali (Radiya Allahu 'anhu). Je rencontrai Zayd le lendemain matin, ce poisson que tu m'as apporté m'a beaucoup plu, me dit-il. On m'a dit que des gens l'interdisent et prétendent nous l'interdire. Que la malédiction d'Allah et de tous les hommes soit sur ceux qui viennent dire ou le faire ! »

Al-Hasan ibn Salih rapporte : « J'ai dit à Ja'far ibn Muhammad (Radiya Allahu 'anhu) : Ô fils du Messager d'Allah, que penses-tu du jirri ? Il répondit : « C'est une nourriture qui me plaît beaucoup. Et je fais bien peu de cas de ce que l'on m'apporte quand j'en manque. »

Abu Usama rapporte que : « Al-A'mash sortit un jour auprès de nous et nous dit : 'J'ai mangé aujourd'hui un plat délicieux. Le démon, qui en connaît bien toute la qualité, l'a interdit aux imbéciles. Quand on lui demandait ce qu'était ce plat : 'J'ai mangé une tranche de jirri. »

Il est Sunna que de savoir que tous ceux qui ont vu le Prophète (Salla Allahu 'alayhi wa salam) et tous ceux qui ajoutèrent foi à l'enseignement de leurs maîtres n'étaient pas tous égaux par leur crainte d'Allah 'azzawajel, leur glorification (d'Allah), leur façon de l'honorer, en raison de la diversité des exemples ou des preuves dont ils furent les témoins. Il en est de même pour des croyants dans leurs adhésions de foi. Les uns sont supérieurs aux autres, de même encore les bonnes œuvres, elles sont à la mesure de la connaissance d'Allah et de la foi qui résident dans les cœurs.

Il est Sunna que de savoir que le mariage temporaire (mut'a) est interdit jusqu'au Jour de la Résurrection. [Rapporté par Al-Bukhary et Muslim]

'Umar ibn al-Khattab (Radiya Allahu 'anhu) a dit : « On ne m'a jamais amené un homme ayant contracté un mariage temporaire en sachant que ce mariage était interdit, que je n'ai fait lapider quand la femme était déjà une femme non vierge ou que je n'ai fait flageller quand elle était vierge. »

On amena à 'Ali ibn Abi Talib (Radiya Allahu 'anhu) un homme qui avait contracté un mariage temporaire, il dit : « Si je l'avais su plus tôt, je l'aurais fait lapider. »

Il n'y a pas de mariage sans tuteur (wali) et sans deux témoins. Le futur marié est celui qui fait la demande en mariage. [Rapporté par At-Tirmidhi et Al-Hakim]

La période d'attente ('idda) est une obligation qu'Allah 'azzawajel impose après la consommation du mariage, à toute femme qui a été répudiée par son mari ou s'est séparée de lui par consentement mutuel ainsi qu'à toute veuve que son mariage ait été ou non consommé. Seul peut nier l'obligation de l'idda, un innovateur qui s'oppose à Allah et Son Messenger, qui rejette la parole d'Allah et celle de Son Messenger, qui nie le Livre d'Allah 'azzawajel.

Il est Sunna que de suivre le Messenger d'Allah (Salla Allahu 'alayhi wa salam), d'obéir à ses ordres, d'imiter sa conduite, de s'inspirer de ses actes, de ne pas transgresser ses ordres, de transmettre sans relâche les traditions qu'il a instaurées, tout ce qu'il a approuvé, tout ce qu'il a recommandé afin que les croyants jouissent d'une bonne conduite en

ce monde et d'un grand prix auprès d'Allah. Parmi les pratiques qu'il a prescrites et dont la transmission est bien établie. On citera le nom d'Allah 'azzawajel chaque fois que l'on entre dans un lieu ou que l'on fait un mouvement. C'est ainsi par exemple, qu'on dira :

« Bismillah (tasmiya), quand on commence ses ablutions. » [Rapporté par Ahmad, Ad-Darimi et d'autres]

On reniflera l'eau avec insistance (dans les ablutions). [Rapporté par Al-Bukhary et Muslim]

On adressera à Allah des invocations conformes à la tradition quand on procède au lavage des membres (ghusl).

On commencera par la droite lorsque l'on procède au ghusl (grandes ablutions) des membres. [Rapporté par Muslim et d'autres]

On commencera par la droite quand on met un vêtement, des bottines et d'une manière générale, tout ce qui sert à couvrir le corps. On commencera par la gauche pour les enlever.

De même on commencera à manger et à boire de la main droite et on cessera de le faire de la main gauche.

A l'inverse, on commencera par la gauche et on terminera par la droite quand on fait l'istinja après une défécation.

On avancera d'abord le pied droit quand on sort et on dira après avoir cité le nom d'Allah : « Ô Allah, protège-moi de toute impureté et de toute turpitude. »

On avancera d'abord le pied droit quand on sort et on dira : « Louange à Allah qui a écarté de moi tout dommage et m'a donné la santé. » [Rapporté par An-Nasa'i]

On observera aussi les dix prescriptions de la fitra et qui constituent une Sunna de notre père Ibrahim. Cinq prescriptions concernant la tête et les cinq autres le reste du corps.

Les cinq prescriptions qui concernant la tête sont les suivantes :

1) le rinçage de la bouche (madmada)

- 2) renifler de l'eau (par le nez, istinshaq)
- 3) le nettoyage des dents (siwak)
- 4) la taille de la moustache (sharib)
- 5) la séparation par une raie des cheveux, de la barbe et de la moustache

Les cinq autres usages qui concernent le reste du corps sont les suivants :

- 1) le lavage à l'eau (istinja) après les besoins naturels
  - 2) la circonsion (khitan)
  - 3) l'épilation du pubis ('ana)
  - 4) tailler les ongles
  - 5) l'épilation des aisselles ('atfayn)
- [Rapporté par Muslim, Abu Dawud]

Il est Sunna d'avancer d'abord le pied droit quand on entre dans une mosquée et d'abord le pied gauche quand on en sort. On dira en entrant : « Ô Allah ! Que la prière et le salut soient sur le Prophète Muhammad ! Pardonne-moi mes fautes et ouvre-moi les portes de ta clémence. » On répètera en sortant, la même formule, mais en disant : « Ouvre-moi les portes de ta générosité. » [Rapporté par At-Tirmidhi, Muslim et d'autres]

On marchera toujours avec dignité et quand on se rend la prière avec sérénité. [Rapporté par Al-Bukhary et Muslim]

On ne fera pas craquer les doigts quand on prie. [Rapporté par Ibn Majah]

Et on ne les entrecroisera pas. [Rapporté par At-Tirmidhi, Al-Hakim et d'autres]

On évitera dans la prière de jouer avec ses mains, de se tourner de côté et de jouer avec sa bague ou sa barbe. On observera une humilité constante, on regardera l'endroit où l'on va se prosterner. [Rapporté par Al-Bukhary, Ahmad et d'autres]

On posera la main droite sur la main gauche, au-dessous du nombril comme le faisait et l'ordonnait de le faire 'Ali ibn Abi Talib (Radiya Allahu 'anhu). [Rapporté par Ahmad, Abu Dawud et d'autres]

On dira à haute et intelligible voix « Amin » quand l'imam dit « et les égarés » et on allongera la voix. [Rapporté par Ahmad, At-Tirmidhi et d'autres]

On citera fréquemment le nom d'Allah 'azzawajel (dhikr) et on parlera de science dans les mosquées. On y évitera d'y discuter et d'y ergoter, d'y tenir des propos inutiles et d'y parler de choses de ce bas-monde. Toutes ces pratiques sont détestables (makruh). Des traditions et ahadiths lourds et durs ont été rapportés à ce sujet, par des voies excellentes et sûres et par des hommes dignes de confiance.

Ainsi, 'Abd Allah ibn Mas'ud rapporte que le Prophète (Salla Allahu 'alayhi wa salam) a dit : « A la fin des temps viendront des gens qui tiendront séance dans les mosquées et n'auront d'autres préoccupations que des préoccupations terrestres. Ne leur tient pas compagnie. Car Allah n'a rien avoir avec eux. » [Rapporté par At-Tabarani]

'Abd Allah ibn 'Amr a également rapporté que le Prophète (Salla Allahu 'alayhi wa salam) a dit : « L'heure de la résurrection ne viendra pas avant que des hommes ne tiennent place dans les mosquées sans qu'il n'y ait un croyant parmi eux, ils ne parleront que des choses terrestres. »

Al-Hasan (al-Basri) a dit : « Un jour viendra où les hommes se tiendront en cercles dans les mosquées et ne parleront que de choses terrestres. Ne va pas leur tenir compagnie. Car Allah 'azzawajel s'est détourné d'eux. Dans tous ces cas, il s'agissait en effet de propos purement terrestres et ceux qui les tenaient se trouvaient dans des mosquées. » [Rapporté par Al-Bayhaqi]

Vendre et acheter dans une mosquée en débattant et en se disputant. [Rapporté par At-Tirmidhi, Ad-Darimi et d'autres]

Réciter des vers qui poussent à l'égarement ou poésies érotiques, y élever la voix, y dégainer un sabre, y faire beaucoup de bruit. [Rapporté par At-Tirmidhi et Al-Hakim]

Laisser entrer des enfants, des femmes, des fous ou des gens en état de grande impureté (junub, s'y accouder, s'y adonner à un métier ou y

faire commerce comme dans une boutique, ce sont là autant de pratiques détestables. Quiconque commet un de ces actes commet un péché car le Messager d'Allah (Salla Allahu 'alayhi wa salam) les a interdits et il (Salla Allahu 'alayhi wa salam) a parlé avec sévérité de ceux qui s'en rendent coupables.

Parmi les pratiques qu'il (Salla Allahu 'alayhi wa salam) a interdites et dont il a réprimandé les auteurs avec sévérité est celle qui consiste, pour deux hommes à se mettre en contact l'un de l'autre dans une même pièce d'étoffe, sans rien qui les sépare. [Rapporté par Al-Hamidi]

Il a maudit aussi ceux qui se mettent tout nu sous la même tunique (izar).

Il a interdit à deux hommes de se mettre tout nu dans la même pièce d'étoffe, pratique que l'on nomme la mukama'. [Rapporté par Az-Zuhri]

Il a interdit à l'homme de se mettre nu dans une maison ou dans tout autre lieu. [Rapporté par Abu Dawud]

De regarder la nudité ('awra) d'un autre homme. [Rapporté par Abu Dawud]

De causer de tout ce qui concerne ses relations avec sa femme quand il se retire avec elle. [Rapporté par Abu Dawud]

Il a aussi interdit de lancer des pierres sur un homme ou de jeter de la boue dans des lieux habités. [Rapporté par Al-Bukhary et Muslim]

Il a interdit de faire de faux serments.

De vendre des dattes avant leur maturité ; de vendre des chiens, des singes ou des porcs ; de jouer au tric-trac (backgammon) ou aux échecs [Rapporté par Abu Dawud, Al-Hakim et d'autres]

Interdit pour un homme de rester seul avec une femme qui n'est pas accompagnée de son mahram. [Rapporté par At-Tabarani]

Interdit de dire « Nous ne cesserons d'aller bien tant que tu nous resteras ! » ou encore : « Ce qu'Allah veut et ce que tu veux. »  
[Rapporté par Abu Dawud]

Interdit de jurer sur autre qu'Allah. [Rapporté par At-Tirmidhi et Al-Hakim]

Interdit d'aiguiser sa lame sous les yeux de la brebis (que l'on va égorger). [Rapporté par At-Tabarani]

Interdit d'engager un salarié sans qu'il connaisse son salaire. [Rapporté par At-Tabarani]

Interdit de pratiquer l'enchère simulée, ce qui consiste à faire monter le prix d'une marchandise dont on ne veut pas. [Rapporté par Al-Bukhary]

Interdit de consommer la chair, le lait ou les œufs de bêtes qui mangent des excréments, qu'il s'agisse de chamelles, de vaches, de brebis ou de poules. On dit qu'il faut garder les chamelles pendant 40 jours, les vaches pendant 30 jours, les brebis pendant 7 jours et les poules pendant 3 jours. [Rapporté par Al-Hakim, Ibn Majah et d'autres]

Interdit de vendre avec risque, aléa. [Rapporté par Muslim]

Interdit de vendre ce que l'on ne possède pas, de vendre ce que l'on n'a pas chez soi, de mettre deux conditions dans une même vente.  
[Rapporté par At-Tirmidhi et Al-Hakim]

Interdit de frapper une bête de somme sur le museau et de la marquer sur le museau. [Rapporté par Muslim, At-Tabarani et d'autres]

Interdit de cracher à la figure d'un homme.

Interdit pour une femme d'interdire son lit à son mari. [Rapporté par Al-Bukhary et Muslim]

Interdit de dire ce qu'on ne fait pas et de promettre puis de ne pas tenir sa promesse. [Rapporté par Al-Bukhary et Muslim]

Interdit de parler du secret de son frère. [Rapporté par Ahmad]

Interdit d'être dépensier ou avare.

Interdit de s'attrister ou de se réjouir des choses de ce bas-monde.  
[Rapporté par Ibn Majah, At-Tirmidhi et d'autres]

Il est interdit à l'homme d'obéir à son épouse pour aller aux mariages, à une séance de pleureuses, au hamam et de lui obéir dans ses caprices.

Il a dit : « Quand un homme obéit à sa femme dans tout ce qu'elle veut, sa femme le renversera sur le visage en Enfer. »

Il a aussi interdit à l'homme d'en arriver pour obéir à sa femme, de manquer à la piété qu'il doit à son père et à sa mère, de cesser de venir en aide à ses parents et d'être charitable à l'égard de ses frères en Allah. Il a dit : « Contredisez-les. Vous serez sur la bonne voie et Allah vous bénira. »

Mais il a interdit de leur faire du tort ou de leur témoigner de l'hostilité.  
[Rapporté par An-Nasa'i]

Il a au contraire ordonné d'être juste à leur égard et de les traiter avec égalité dans la répartition (des nuits). [Rapporté par At-Tirmidhi et Al-Hakim]

Il est interdit de causer du tort à son voisin. [Rapporté par Al-Bukhary et Muslim]

Interdit d'opprimer autrui, de s'attaquer à la généalogie d'un homme, de médire son prochain ou de le calomnier. [Rapporté par Al-Bukhary et Muslim]

Il est interdit (au maître) d'insulter ses esclaves et de les frapper. Il a été ordonné (au maître) de les nourrir avec les mêmes repas que lui et de les vêtir de vêtements que lui-même porte. Il a interdit de leur imposer des travaux qu'ils seraient incapables de supporter.

Il a ordonné de leur pardonner quand bien même commettraient-ils 70 péchés par jour. [Rapporté par Abu Dawud et At-Tirmidhi]

Il a interdit à l'homme qui sa prière de baisser et lever rapidement la tête à la manière d'un coq. [Rapporté par Ahmad]

Interdit de se prosterner avant d'avoir relevé la tête dans l'inclinaison (ruku'). [Rapporté Muslim]

Interdit d'écarter largement les bras dans la prosternation comme un chien écarte les pattes et de s'asseoir sur son derrière à la manière d'un singe.

Interdit de relever ou de baisser la tête avant que l'imam ne l'ait fait ou au moment même où il le fait.

Il a dit : « L'homme qui relève la tête avant l'imam ne craint-il donc pas qu'Allah lui change la tête en tête d'âne. » [Rapporté par Al-Bukhary et Muslim]

Il a dit aussi : « Pour l'homme qui relève ou baisse la tête avant son imam, il n'y a pas de prière (pour lui). » [Rapporté par Abu Awana]

Il est interdit de se frotter les uns contre les autres dans la prière. [Rapporté par Ishaq ibn Rahawiya]

Interdit de se laver la plante des pieds avec la paume de la main droite plusieurs fois de suite.

Interdit de bailler et de souffler. [Rapporté Muslim]

Interdit de retourner les petits cailloux pendant la prière et de s'essuyer le front pour en enlever la terre avant d'avoir prononcé le taslim. [Rapporté par Al-Hamidi et Muslim]

Interdit de lever les yeux au ciel pendant la prière. [Rapporté Muslim]

Interdit de fermer les yeux pendant la prosternation.

Interdit de réciter (le Qur'an) pendant l'inclinaison. [Rapporté par Al-Hamidi et Muslim]

Interdit de se découvrir les cheveux ou d'ouvrir un vêtement (durant la prière). [Rapporté Muslim]

Interdit de laisser flotter ses cheveux (durant la prière), de s'envelopper dans ses habits à même le sol.

Interdit de prier dans un vêtement déboutonné quand on ne porte pas, sur sa chemise, un manteau et sous elle, un pagne.

Interdit de prier dans une chemise légère sans autre vêtement au-dessous.

Interdit de chercher à se mettre en avant des autres dans la prière.

Interdit de prier au second rang alors que l'on a une place vide dans le premier rang. [Rapporté par At-Tabarani]

Interdit de s'adosser à un mur dans la prière.

Interdit de prier dans un hamam, dans les lieux de stockage des chameaux où ils ont laissé leurs excréments, dans un abattoir, sur un dépôt d'ordures ou sur le toit de maison d'Allah (al-Haram).

Interdit de s'en aller après la prière, en doutant de l'avoir faite correctement. [Rapporté par Muslim]

Il (Salla Allahu 'alayhi wa salam) a maudit la femme qui tatoue et celle qui se fait tatouer, c'est-à-dire celle qui met (sur le corps) de la couleur verte et celle qui s'en fait mettre ; la femme qui place de faux cheveux et celle qui s'en fait mettre c'est-à-dire celle qui place des tresses postiches et celle qui s'en fait mettre ; la femme qui pratique l'épilation et celle qui se fait épiler, c'est-à-dire celle qui procède à l'arrachage des poils et celle qui se les fait arracher ; la femme qui lime les dents et celle qui se les fait limer, c'est-à-dire la femme qui lime les dents pour les séparer les unes des autres et celle qui subit cette opération.

Le Prophète (Salla Allahu 'alayhi wa salam) a dit aussi : « Dès qu'une femme dépose ses vêtements ailleurs que dans la maison de son mari, elle déchire le voile entre elle et son Seigneur. » [Rapporté par Abu Dawud]

Parmi les autres pratiques que le Prophète (Salla Allahu 'alayhi wa salam) a prescrites pour la formation morale de la communauté et pour lui recommander les plus hautes vertus et les actions les plus nobles, citons encore les prescriptions qui suivent.

Le Prophète (Salla Allahu 'alayhi wa salam) a interdit à l'homme de manger ce qui se trouve devant son frère et de manger au sommet du plat. Il a dit : « La bénédiction se trouve en son milieu. » [Rapporté par Abu Dawud, At-Tirmidhi et d'autres]

Il a ordonné de se laver la main avant et après le repas. Il a dit : « Cette pratique éloigne la pauvreté. » [Rapporté par Muslim et Abu Dawud]

Il a dit aussi : « Quand des gens s'appliquent à faire leurs ablutions avant et après le repas, Allah ne saurait manquer d'éloigner d'eux la pauvreté. »

Il a ordonné à l'homme de manger les miettes éparpillées sous le plateau qui sert à manger. Il a dit : « De quiconque les mange, la pauvreté sera écartée et la stupidité le sera aussi de ses enfants. » [Rapporté par Abu Dawud]

Il a interdit à l'homme de dormir la main entièrement recouverte ainsi que de manger et de dormir en état de grande impureté. [Rapporté par Muslim et Ahmad]

Il aimait que tout homme qui se préparait à dormir ou à manger et qui se trouvait en état de grande impureté fit ses ablutions comme pour une prière.

Le Prophète (Salla Allahu 'alayhi wa salam) a interdit de manger deux dattes à la fois. Cette pratique, entraîne celui qui s'y adonne à manquer de politesse dans sa façon de manger. [Rapporté par Muslim]

Il est interdit de regarder la bouchée de son invitée. [Rapporté par Al-Bazzar]

Il (Salla Allahu 'alayhi wa salam) aimait que l'on recouvre le bouillon appelé tarid (bouillon avec des morceaux de pains. Il disait : « La baraka descend sur lui. » [Rapporté par Muslim]

Il a interdit de manger brulant. [Rapporté par At-Tabarani]

Il a interdit de boire à la bouche de l'outre car l'homme qui boit ainsi ne sait pas ce que l'outre contient. On raconte qu'un homme but à même une outre dans laquelle, à son insu, se trouvait un serpent ; le serpent l'étouffa. On dit aussi qu'en buvant à même la bouche de l'outre, on en altère l'odeur.

Il (Salla Allahu 'alayhi wa salam) a interdit de coucher sur un chemin battu. Un chemin battu est en effet un lieu de passage pour les gens, les bêtes et les jinns. Cette pratique aussi, constitue une gêne pour les passants. L'homme enfin qui s'endort sur un chemin battu ne sait pas qui viendra l'y heurter. [Rapporté par Abu Dawud et Muslim]

Il a interdit de faire ses besoins sur un chemin passant. Il a dit : « Evitez les mala'in. » ; Et comme on lui demandait ce qu'il fallait comprendre par ce terme. Il répondit : « C'est de faire vos besoins sur les chemins. » Quand les excréments et les immondices s'accumulent sur les chemins, la pluie est arrêtée dit-on. [Rapporté par Al-Khattabi]

Il a interdit aussi de faire ses besoins sous un arbre fruitier. Un fruit peut tomber sur l'excrément ou à proximité, il inspirera alors le dégoût et se perdra. Il a aussi interdit d'avoir un rapport charnel sous un arbre fruitier.

Il a interdit à deux hommes qui sont en train de faire leurs besoins de discuter et à l'homme qui se trouve en un lieu de retrait, de parler. [Rapporté par Ahmad, Abu Dawud et d'autres]

Il a aussi interdit de parler pendant l'acte de chair comme il a interdit à chacun des deux conjoints de regarder les organes génitaux de l'autre et de servir du même linge.

Il (Salla Allahu 'alayhi wa salam) a interdit à l'homme de se lever pour toute personne que son père, un homme de science ou un imam juste. Il a interdit à l'homme d'aimer que l'on se levât en son honneur.

Il a dit : « Que celui qui aime que les autres se lèvent en son honneur s'attende à trouver sa place en Enfer. » [Rapporté par At-Tirmidhi et Abu Dawud]

Il a aussi dit : « Allah ne regardera pas celui qui se lève pour que les autres se lèvent à leur tour en son honneur. »

Il (Salla Allahu 'alayhi wa salam) a dit encore : « Quiconque glorifie un homme qui n'a d'autres soucis que des soucis terrestres est comparable à celui qui glorifie des idoles. »

Il (Salla Allahu 'alayhi wa salam) a dit enfin : « Quiconque entre auprès d'un homme qui n'a pas d'autres soucis que des soucis terrestres et s'abaisse devant lui perd les deux tiers de sa religion. »

Parmi les règles de bons comportements, le Prophète (Salla Allahu 'alayhi wa salam) a interdit à l'homme de souffler sur sa nourriture ou sur sa boisson. [Rapport par Abu Dawud, Muslim et d'autres]

Le Prophète (Salla Allahu 'alayhi wa salam) a dit : « Quand une bouchée tombe de votre main, ramassez-la et mangez-la ou donnez-la à manger à un autre. Mais ne la laissez pas au shayatin. »

Le Prophète (Salla Allahu 'alayhi wa salam) pour manger une datte, la tenait dans le creux de la main et enlevait le noyau avec le bout des doigts, c'est ce qu'on appelle yatnu. Toutes ces règles de bienséance et toutes les règles analogues, qu'il serait trop long d'énumérer dans ce livre, consistent dans la propre façon d'agir du Prophète, dans les ordres et les interdictions qu'il a formulés. C'est un devoir pour l'homme que de les mettre en pratique, de les étudier, que de suivre le Prophète en les observant, que de s'efforcer de lui obéir et de se conformer à sa Sunna. La raison montre le bien-fondé de ces prescriptions auxquelles le cœur de tout homme sensé aspire. Dans toutes ces prescriptions, l'homme trouvera des règles de civilité, de propreté et le moyen d'éviter des choses répréhensibles. De toutes ces règles de conduite cependant, nous n'avons rappelé ici que celles auxquelles nous avons pu songer, parmi toutes celles que les hommes ne sauraient se dispenser de connaître, qu'ils sont tenus de mettre en pratique et dont le besoin se fait le plus sentir. Nul ne saurait être excusé de les ignorer ou de les négliger.

## QUATRIEME SECTION : DE LA MENTION DES INNOVATIONS ET DES NOUVEAUTES

Nous allons maintenant évoquer différentes innovations que les hommes ont engendrées et qui n'ont de fondement ni dans le livre d'Allah ni dans la tradition. Les hommes qui les pratiquent n'abandonnent pas pour autant la religion et ne sortent pas de la communauté des musulmans. Mais c'est une faute grave que de leur avoir donné naissance sans l'autorisation d'Allah. Parmi les pratiques que le Messager d'Allah (Salla Allahu 'alayhi wa salam) a interdites et dont il a parlé avec dureté sont :

- Les séances de pleureuses et à y assister. Il a dit : « Ce sont là des usages de la jahiliya. » [Rapporté par Al-Bazzar]
- Il a dit encore : « Le gain de la pleureuse est un gain illicite. » [Rapporté par Al-Bazzar et At-Tabarani]
- Dans une autre tradition, il a aussi maudit les pleureuses. [Rapporté par Abu Dawud et Al-Bazzar]

Ibn 'Umar a dit : « Les séances de pleureuses sont interdites. Les écouter est une innovation. »

Ibrahim (an-Nakha'i) a dit : « Le gain acquis dans des séances de chant est un gain illicite. »

On amena à 'Umar ibn al-Khattab (Radiya Allahu 'anhu) une pleureuse. Elle se débattait et ses cheveux apparurent, « Ô Emir des croyants ses cheveux apparaissent ! » - Il répondit « Qu'Allah l'éloigne. C'est une femme sans honneur. » - « Pourquoi ? lui demanda-t-on. » - « Elle ordonne de s'affliger alors qu'Allah 'azzawajel a interdit de le faire. Elle interdit la patience alors qu'Allah 'azzawajel l'a prescrite. Elle touche des dirhams pour ses larmes. Elle pleure pour le chagrin des autres, elle plonge les vivants dans la tristesse et cause du dommage aux morts. »

Ibn Awn raconte : « J'allais à Koufa quand je vis des hommes sur la route qui se lamentaient et pleuraient. Je leur demandai ce qu'il y avait. On me répondit : « Ils pleurent al-Husayn. » - J'allais trouver Ibrahim (an-Nakha'i) et je lui racontai l'incident, il me répondit : « Ces

gens de Koufa ne cesseront, chaque année d'inventer des innovations jusqu'à ce que la vérité finisse chez eux par devenir une innovation. »

C'est une innovation que d'utiliser des chanteuses et d'écouter des chants.

Ibn Mas'ud a dit : « Le chant fait croître l'hypocrisie dans le cœur comme l'eau fait pousser les légumes. » [Rapporté par Abu Dawud et Al-Bayhaqi]

C'est une innovation que d'étudier les étoiles d'y chercher une protection. C'est même une voie de polythéisme et la prétention de connaître le mystère. Cette pratique et les pratiques semblables.

Comme la divination et l'art du devin et l'art de tirer des augures du vol des oiseaux sont interdites. [Rapporté par Muslim]

Le Prophète (Salla Allahu 'alayhi wa salam) a dit : « Quiconque va trouver un devin ou un voyant et croit à leurs paroles cesse de croire qu'Allah a fait descendre dans le cœur de Muhammad (Salla Allahu 'alayhi wa salam). »

Il a dit aussi : « Puiser dans les étoiles c'est puiser au polythéisme. Et plus on en puise, plus on croit au polythéisme. » [Rapporté par 'Abd ibn Hamid et d'autres]

'Ali ibn Abi Talib disait : « Méfiez-vous de la science des étoiles à moins qu'elle ne vous serve à vous guider dans les ténèbres sur terre ou sur mer. L'astrologue est comparable au sorcier. Le sorcier est un devin et le devin est un mécréant. Et tout mécréant ira en Enfer. »

C'est une innovation pour un homme que de se teindre en noir la barbe et les cheveux, de se tailler (la barbe) sur les joues ou de se laisser pousser la moustache. On dit que le premier à s'être teint en noir fut Pharaon et qu'il sera le teinturier des gens de l'Enfer. [Rapporté par Al-Bukhary]

Le Prophète (Salla Allahu 'alayhi wa salam) a d'autre part ordonné de se laisser pousser la barbe et de se tailler la moustache. [Rapporté par Al-Bukhary]

C'est aussi une innovation, pour l'homme de se teindre au safran ou de se teindre la main au henné. [Rapporté par Abu Dawud]

C'est une innovation pour l'homme, que de laisser retomber son izar, c'est-à-dire son pantalon sur ses talons. [Rapporté par Muslim]

Le Prophète (Salla Allahu 'alayhi wa salam) a dit : « Allah 'azzawajel ne regardera pas l'homme qui laisse tomber son izar par esprit de vanité. » [Rapporté par Ibn Majah, At-Tirmidhi et d'autres]

C'est une innovation que de regarder des livres de sortilèges et de les mettre en pratique, que de prétendre que l'on peut parler aux jinns, les mettre à son service ou en tuer certains.

C'est une innovation que de suspendre des amulettes et des talismans sans besoin ou sans raison pour celui qui les porte. [Rapporté par Ahmad, Abu Dawud et d'autres]

C'est une innovation pour des femmes de suivre un enterrement. [Rapporté par At-Tirmidhi]

En se frappant le visage et pour des hommes de marcher devant elles, nu-pieds et comme égarés, que de pousser des cris, de se donner des gifles.

De se déchirer les vêtements quand on entend citer le nom d'Allah ou réciter des versets du Qur'an. C'est là une innovation que les gens ont forgée de toutes pièces.

Anas ibn Malik rapporte : « Le Prophète (Salla Allahu 'alayhi wa salam) nous fit un sermon qui mit la crainte dans nos cœurs et nous fit venir les larmes aux yeux. Un homme poussa alors un cri, du côté de la Mosquée. Quel est cet homme dit le Prophète (Salla Allahu 'alayhi wa salam) qui vient ainsi jeter la confusion dans notre religion ? S'il est sincère, il s'est fait connaître mais si c'est un imposteur, qu'Allah le fasse disparaître. » [Rapporté par Ibn Jawzi]

Al-Fudayl ibn 'Iyad rapporte : « Musa ibn 'Imran (Salla Allahu 'alayhi wa salam) adressait un sermon à son peuple. Un homme déchira ses

vêtements. » Allah tabaraka wa ta'ala révéla alors à Musa (Salla Allahu 'alayhi wa salam) : « Dis-lui : s'il est sincère, qu'il m'ouvre son cœur. »

Ibn al-Mubarak a dit : « Tous ces gens qui se sentent défaillir quand ils entendent citer le nom d'Allah (dhikr), mets-les au sommet de murs élevés ; récite-leur alors des versets du Qur'an et tu verras s'ils tombent. » [Rapporté par Ibn Jawzi]

Il est une catégorie de gens qui se livrent ouvertement à des pratiques de mortification, qui se font une règle de se réunir pour écouter des poèmes afin de distraire leurs âmes et d'émouvoir leurs cœurs, il en est parmi eux qui s'adonnent à la danse, frappent des mains ou lacèrent leurs vêtements. Ils disent dans leur manière de parler : « Allah 'azzawajel a dit. » « La vierge a dit. » ou « Le Saint a dit. » Or ce sont des choses qu'Allah n'a pas dites dont on ne trouve nulle trace dans aucune tradition, que nulle vierge et que nul saint n'ont dites. Il n'y a là qu'innovation, mensonge et imposture.

Il est une autre catégorie de gens qui font étalage de leur ascétisme (zuhd) et de dévotion et qui s'interdisent la recherche de tout gain et de tout moyen de subsistance. Ils estiment qu'ils doivent, sans crainte d'être importuns, pratiquer la mendicité et solliciter la charité. Ils prétendent arriver au désir et à l'amour (d'Allah) en tuant en eux toute crainte et toute espérance. C'est là une pure innovation. L'homme qui professe de semblables croyances ne peut être que haï et détesté des gens de science et de connaissance.

Car Allah 'azzawajel a permis jusqu'au jour de la Résurrection, la recherche du gain, l'exercice d'un métier ou d'un commerce conformément aux règles que prescrivent le Livre et la Sunna. Il a interdit de demander l'aumône et de pratiquer la mendicité quand on peut s'en passer. Les gens de science, d'autre part, sont unanimes sans le moindre désaccord, que d'affirmer qu'Allah 'azzawajel a imposé à Ses créatures la crainte et l'espérance et qu'Il les a appelées à Lui par le désir et par la crainte.

C'est une innovation qui n'a aucun fondement dans le Livre ou la Sunna et qui fait ressembler aux gens de la jahiliya, que de se réunir et de s'allier les uns les autres dans le but de s'épauler et de s'entraider. C'est une pure innovation, une pratique détestable. Elle était d'usage à l'époque de la jahiliya mais Allah 'azzawajel l'a abrogée par l'Islam et l'a interdite par la langue de Son Prophète (Salla Allahu 'alayhi wa salam).

Le Prophète (Salla Allahu 'alayhi wa salam) a dit : « Il n'y a pas d'alliance tribale dans l'Islam. Mais toute alliance qui existait à l'époque de la Jahiliya n'a été que renforcée par l'Islam. » [Rapporté par Al-Bukhary et Muslim]

De même les pratiques dites du témoignage ; du désaveu et de l'alliance (tribale). La shahada consiste à porter un témoignage que tel homme dont on ne sait rien ira au Paradis ou en Enfer ; l'alliance à épouser la cause de certains hommes et à se désavouer des autres ; le désaveu à se désolidariser de gens qui suivent cependant la religion musulmane et la Sunna.

C'est une innovation pour un sultan, que d'arrêter un homme, le frapper et le torturer en lui disant : « As-tu fait telle chose ? As-tu commis telle chose ? » jusqu'à l'abattre.

C'est une innovation que de réciter en chantant dans une mosquée. Pour des femmes, que de monter des selles.

Pour des hommes, que de monter des selles faites en peau de panthère. [Rapporté par Ahmad et Abu Dawud]

De se servir de récipients d'or ou d'argent. [Rapporté par Al-Bukhary]

De porter des vêtements de soie ou de brocard. [Rapporté par Al-Bukhary]

C'est une innovation que de construire sur les tombes et de les plâtrer. [Rapporté par Muslim]

De seller sa monture pour aller visiter des tombes. [Rapporté par Ahmad, Abu Dawud et d'autres]

C'est une innovation que de donner une importance excessive à la mort, de lacérer ses vêtements pour un deuil, de peindre alors les portes en noir, de se couper les mèches de cheveux, de s'asseoir à la porte du mort après l'enterrement et pour la famille du mort, d'offrir un repas à ceux qui sont venus les voir ou de les faire coucher chez eux.

C'est une innovation que de réciter le Qur'an et de lancer l'appel à la prière de façon mélodique et en les faisant ressembler à des chants, et c'est une innovation d'orne les exemplaires du Qur'an.

De décorer les mosquées et de construire de longues chaires (minbar).  
[Rapporté par Al-Bukhary]

C'est une innovation que de toucher un salaire pour lancer l'appel à la prière, diriger la prière, enseigner le Qur'an, laver les morts. C'est suivre la Sunna et parachever sa foi que de se désavouer de tout nom qui s'oppose à la Sunna et n'est pas universellement admis par la communauté ; que de tenir à l'écart tous ceux qui le portent, de fuir la compagnie de ceux qui lui accordent foi et de se rapprocher d'Allah 'azzawajel en s'opposant à eux.

Ainsi les noms de Rafidha, Shi'a, Jahmiya, Murji'a, Haruriya, Mu'tazila, Zaydiya, Imamiya, Mujiriyah, Ibadiya, Kaysaniya, Sufriya, Shurat, Qadariya, Mananiya, Azariqa, Hululiya, Mansuriya et Waqifa, de ceux qui nient les Attributs et la vision d'Allah.

De rejeter toute parole hérétique, toute fausse opinion et toute passion vicieuse. Toutes ces croyances et celles qui leur ressemblent, toutes celles qui en sont dérivées ou qui en sont voisines sont, en effet de mauvaises et funestes doctrines. Ceux qui les professent et y accordent foi sortent de la religion et de la communauté des Musulmans. Toutes ces thèses et ces doctrines ont pour chefs des gens égarés qui sont à l'avant-garde de la mécréance et soutiennent les opinions les plus détestables. Ils disent d'Allah ce qu'ils ne savent pas, ils critiquent les gens de la vérité dans leurs affirmations et suspectent les autorités les plus dignes de confiance dans leur transmission de la tradition mais ne vont pas suspecter leurs propres opinions dans leur interprétation personnelle (ta'wil). Ces gens-là ont brandi l'étendard de l'innovation, font commerce de troubles et ont ouvert la porte aux malheurs et à l'épreuve. Ils inventent des mensonges contre Allah, parlent du Qur'an avec imposture et hostilité. Ce sont les frères des démons, les ennemis des croyants, le repaire des rebelles et le refuge des jaloux.

Ces innovateurs constituent des peuples, des tribus, des groupes et des clans. Je vais maintenant citer quelques-uns de leurs noms et les caractériser sommairement, leurs livres qui en effet, se sont répandus dans le public et leurs thèses sont ouvertement exposées. Les gens sans expérience et les jeunes les connaissent mal, les idées que ces livres renferment échappent à la plupart de leurs lecteurs. Il arrive même qu'un jeune homme tombe sur un livre de ce genre. Le livre

commence par la louange et la glorification d'Allah puis par de longues prières sur le Prophète (Salla Allahu 'alayhi wa salam). Viennent ensuite une mécréance subtile, une innovation et un mal insidieux. Le jeune homme dépourvu de science, le non-Arabe et les gens sans expérience pensent alors que l'auteur de ce livre est un homme qui s'impose par sa science ou son intelligence de la Loi.

Ils peuvent être ainsi amenés à comprendre la profession de foi de cette communauté à travers les opinions de ces adorateurs d'idoles, de ces rivaux d'Allah et des alliés de Shaytan. Parmi les chefs de ces innovateurs et parmi ceux qui sont à l'avant-garde de l'égarement, citons Jahm ibn Safwan, l'homme égaré.

« Que veux-tu ? » lui demanda-t-on alors qu'il se trouvait en Syrie. Il répondit : « Un Dieu que je puisse servir. » Des groupes d'égares ont adopté ses idées.

Ibn Shawdab a dit : « Jahm (ibn Safwan) abandonna la prière pendant 40 jours par esprit de doute. » [Rapporté par Al-Lalaka'i et Ibn Battah]

Parmi les disciples et partisans de Jahm et parmi d'autres hérétiques non moins égarés, citons : Bishr al-Marisi, Al-Murdar, Abu Bakr al-Asamm, Ibrahim ibn Isma'il ibn 'Ulaiya, Ibn Abi Du'ad, Barghuth, Rabalawayh, Al-Armani, Ja'far al-Hadha, Abu Shu'ayb al-Hajjam, Hasan al-'Attar, Sahl al-Harrar, Abu Luqman al-Kafir.

Tous les gens de science disent que les hommes que nous venons de mentionner sont les imams de la mécréance et les chefs de l'égarement. Citons encore, parmi d'autres maîtres en mécréance, les hommes qui suivent et qui soutiennent la croyance du libre arbitre (qadar) : Ma'bad al-Juhni, Ghaylan al-Qadari, Thumama ibn Ashras, 'Amr ibn 'Ubayd, Abu al-Hudhayl al-'Allaf, Ibrahim an-Nazzam, Bishr ibn al-Mu'tamir.

Parmi d'autres gens de la mécréance et de l'égarement figurent aussi : Al Hasn ibn 'Abd al-Wahhab al-Jubba'y, Abu al-'Anbas as-Saymari.

Parmi les Rafidha, citons : Al-Mughira ibn Sa'id, 'Abd Allah ibn Saba', Hisham al-Fuwati, Abu al-Karrus, Fudayl ar-Raqashi, Abu Malik al-Hadrami, Salih Qubba.

Mais ces hérétiques sont trop nombreux pour être énumérés dans un livre ou réunis dans un discours. Je me suis contenté à rappeler ici quelques-uns de leurs maîtres pour que les jeunes et les hommes sans expérience évitent de les fréquenter ou d'étudier leurs livres.

Parmi les hérétiques les plus exécrables parmi ceux dont les discours semblent apparemment venir au secours de la Sunna et de la défendre, mais dont les idées sont les plus abjectes, citons : Ibn Kullab, Husayn an-Najjar, Abu Bakr al-Asamm, Ibn 'Ulaiya.

Qu'Allah nous protège de leurs idées et qu'Il nous mette à l'abri des ravages que causent leurs doctrines ! Qu'Allah nous fasse vivre dans l'Islam et la Sunna ! Qu'Il nous fasse mourir et ressusciter dans l'Islam et la Sunna ! Qu'Il ne nous retire pas les bienfaits et les hautes faveurs qu'Il nous a prodigués ! Qu'Il ne nous prive pas des nobles habitudes et des grâces qu'Il nous a données ! Qu'Il fasse que nous soyons du nombre de ceux qui observent ses limites et respectent ses droits ! Qu'Il veuille nous donner le bénéfice de l'enseignement qu'Il nous a transmis et qu'Il fasse que notre conduite soit vertueuse, acceptée et agréée ! Qu'Allah nous fasse ressusciter au nombre de ceux qui auront suivi le Prophète et ses Compagnons. Allah est la source de toute espérance, le compagnon dans l'épreuve comme dans la prospérité. Louange à Allah pour commencer et pour finir ! Qu'Allah bénisse Son Prophète en pensée et en acte ! Louange à Allah, Seigneur de l'Univers, qu'Allah bénisse le Prophète Muhammad l'illettré et sa famille.